

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AC	Assurance-crédit	IDE	Investissement direct étranger
ACA	Agence pour l'assurance du commerce en Afrique	IFRS	Normes internationales d'information financière
ACD	Accord de crédit de développement	ISA	Normes internationales d'audit
AGA	Assemblée générale annuelle	KSH	Shilling kényan
AGOA	African Growth & Opportunity Act (loi américaine sur la croissance et les opportunités en Afrique)	MW	Megawatt
AID	Association internationale de développement	OAA	Organisation des Assurances Africaines
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements	OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
AP	Accord de participation	ONU	Organisation des Nations Unies
ARP	Assurance-risque politique	OPIC	Overseas Private Investment Corporation
BAD	Banque africaine de développement	PB	Primes brutes
CAO	Communauté de l'Afrique orientale	PDG	Président-directeur général
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	PME	Petites et moyennes entreprises
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe	PNB	Produit national brut
DTS	Droit de tirage spécial	PPTE	Pays pauvres très endettés (initiative PPTE)
ECA	Agence de crédits à l'exportation	RDC	République démocratique du Congo
ERM	Gestion des risques d'entreprise	REM	Revenus d'émission net
EU	États-Unis d'Amérique	SMA	Somme maximale assurée
FAPA	Fonds de soutien au secteur privé africain	T & S	Terrorisme et sabotage
FIPA	Foreign Investment Protection Act (loi de protection des investissements étrangers)	TIC	Technologie de l'information et de la communication
FMI	Fonds monétaire international	UE	Union Européenne
		WTO (AC)	Chiffre d'affaires global (assurance-crédit)

## SOMMAIRE

Message du Président de l'Assemblée Générale Annuelle	4
L'ACA contribue à la Croissance du Continent	
Message du Président du conseil d'administration	5
Conseil d'administration	6
Répondre à la demande des Pays émergeant de la crise mondiale - Entretien Avec Notre PDG intérimaire	8
Le personnel au cœur de la croissance	10
Entretien avec Pizzaro Lukhanda, Souscripteur résident de l'ACA, responsable de la Zambie et du Malawi	11
Une année de renouveau : Réalisations et résultats de 2009	13
Adhésion	19
Partenariats	20
Décentralisation - Inauguration d'une Succursale en Ouganda	21
<b>Projets en 2009</b>	
Kenya	22
Madagascar	26
Malawi	28
Ouganda	32
République Démocratique Du Congo (RDC)	34
Burundi	36
Rwanda	37
Tanzanie	38
Zambie	40
<b>États Financiers</b>	42
<b>Les Produits de l'ACA</b>	
Assurance du risque politique pour soutenir les échanges commerciaux et les Investissements	88
Couverture globale contre Le Risque de non-paiement	88
Assurance-Crédit Pour Soutenir le Commerce National et l'exportation	88
Terrorisme et Sabotage (T&S)	88
Réassurance	88
<b>Membres Actuels</b>	89
<b>Glossaire des Termes Clés de l'Assurance</b>	90
<b>Contact</b>	92

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Deux mille neuf fut une année mouvementée pour l'Afrique. Alors que certains pays, dans le sillon de l'Asie, émergeaient lentement de la crise financière, l'Afrique, relativement épargnée, a su démontrer sa résilience en récupérant beaucoup plus rapidement que les prévisions ne l'annonçaient.

Conséquence de ce dénouement positif, plusieurs pays membres de l'ACA ont affiché parmi les meilleurs taux de croissance de PNB dans le monde. Le Malawi a, par exemple, connu un taux de croissance de 7,7 % tandis que la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie affichaient respectivement 5 %, 6,3 % et 5 %, et que l'ensemble du continent africain enregistrait un taux de croissance moyen de 2,8 %, bien supérieur à la moyenne mondiale de 1 à 2 %.

Pour se protéger contre l'éventualité d'une nouvelle crise économique mondiale, le continent poursuit dans sa volonté de renforcer l'intégration régionale, diversifier les économies et investir dans les infrastructures pour dynamiser le commerce entre pays africains.

En 2009, alors que les perspectives d'exportation sur les marchés internationaux restaient peu engageantes, l'Afrique a dû trouver des solutions sur son propre territoire en augmentant la demande nationale et les échanges commerciaux entre pays du continent. La signature d'un protocole de marché commun et la création d'une union douanière à part entière ont marqué le début d'une nouvelle ère pour la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), où le commerce hors taxe de marchandises à travers toute la région est devenu la norme.

Une autre entité régionale, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), a également établi une union douanière en juin 2009. L'intégration au sein de la COMESA est déjà en bonne voie puisque les transactions commerciales entre les 19 pays membres ont été multipliées par cinq au cours des huit dernières années, pour atteindre 15,2 milliards de dollars EU.

À l'extérieur de l'Afrique de l'Est, des tendances similaires se dessinent alors que des entités régionales telles que la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté du développement de l'Afrique australe (CDAA) redoublent d'efforts pour coopérer. Si l'union proposée par la CDAA à la CAE et la CEDEAO dans le cadre de l'Accord tripartite aboutissait, la zone de commerce libre qui en naîtrait engloberait plus de 527 millions de personnes avec un PNB combiné estimé à 624 milliards de dollars EU. Elle constituerait en outre un marché conséquent pour l'assurance d'entreprises produisant des marchandises à valeur ajoutée contre les risques liés aux investissements et au commerce.

De même, le marché commun d'investissement envisagé par la CEDEAO permettrait de créer un marché unique regroupant 290 millions de personnes dans lequel le mouvement des personnes, des capitaux et des services serait libre. Or l'ACA pourrait jouer un rôle critique dans l'avancement du processus d'intégration économique régional au sein de ses États membres.

Les initiatives individuelles à travers l'Afrique montrent également l'engagement de certains pays à créer des climats facilitant le fonctionnement du secteur privé. Nombre d'entre eux ont ainsi choisi d'investir dans des infrastructures qui permettront d'améliorer les réseaux routiers, la production d'énergie et les ressources d'eau avec comme objectif ultime d'aider l'Afrique à rivaliser avec d'autres régions mondiales pour les investissements directs étrangers.

L'héritage de la crise financière sera peut-être celui d'un continent plus inventif, résilient et économiquement sain. Dans ce cas, les échanges commerciaux et le renforcement des investissements formeront la pierre angulaire du développement durable en Afrique et c'est à ce niveau que l'ACA, une institution fondée localement, peut intervenir en continuant de faciliter l'accès au financement et en attirant les entreprises sur le continent.

Notée « A / stable sur le long terme » par Standard & Poor's pour la seconde année consécutive, l'ACA est bien placée pour continuer à attirer les partenaires financiers internationaux pouvant appuyer la future croissance économique de l'Afrique.



**L'honorable Amos Kimunya,**  
E.G.H, M.P., ministre du Commerce du Kenya

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### L'ACA contribue à la croissance du continent

Marqué par son dynamisme, le scénario des événements de cette année 2009 a su susciter l'exaltation et parfois même l'empressement. Au cours de ce qui constitua ma première année au poste de président du Conseil d'administration, j'ai eu la chance de superviser un certain nombre de nouveaux développements exaltants qui ont vu l'ACA continuer sur sa lancée d'expansion et d'innovation de produits, lui permettant de fournir un soutien plus important aux États membres pendant la crise financière mondiale.

L'histoire de l'ACA, cependant, ne peut être narrée dans sa totalité sans aborder le rôle croissant du commerce et des investissements entre pays africains dans la reprise économique du continent. Au cours du premier trimestre de l'année, la chute du cours des commodités et le rétrécissement du segment des marchandises africaines sur les marchés d'exportation traditionnels ont menacé les perspectives de croissance du continent. Afin de compenser les pertes en revenus d'exportation, les États membres ont décidé d'investir dans des initiatives qui permettront de libérer les flux de commerce et d'investissement, et sur le long terme, de créer des marchés nationaux fertiles pour les marchandises africaines.

En Ouganda, par exemple, le gouvernement s'est fixé comme objectif prioritaire de réduire les coûts associés aux activités commerciales dans le pays et de promouvoir le commerce régional. Il vise les secteurs de l'agriculture et des infrastructures par l'intermédiaire des politiques qui augmenteront la productivité et l'accès au marché. Pour les entreprises en Ouganda, ces politiques mèneront à un meilleur réseau routier et à un accès facilité aux télécommunications, à l'énergie et aux financements.

Depuis le départ inopportun, en milieu d'année, de Peter Jones, Directeur Général (DG), qui participa à construire les fondations de la croissance stable de l'ACA, l'agence est gérée avec succès par Stewart Kinloch, qui a remplacé le PDG au pied levé en attendant un nouveau recrutement.

L'établissement ou le renouvellement de plusieurs partenariats, l'innovation en termes de produit et la croissance de l'entreprise viennent constituer les autres chapitres de ce qui aura été une année exceptionnelle pour l'ACA. La Banque Mondiale, par exemple, s'est à nouveau engagée à apporter son soutien financier aux futurs pays membres africains tout comme la Banque africaine de développement, qui assurera un cofinancement.

Les petites et moyennes entreprises (PME) américaines récolteront les fruits des partenariats établis avec des institutions internationales de renom en 2009. L'Overseas Private Investment Corporation (OPIC), avec laquelle l'ACA a signé un protocole d'accord, offrira une option de financement viable aux PME africaines.

En outre, SACE, Agence de crédit à l'exportation d'Italie, qui est devenue actionnaire de l'ACA l'année dernière avec une injection de capitaux de 10 millions de dollars EU, s'est engagée à créer des opportunités pour les investisseurs italiens et les entreprises africaines, tout en aidant à créer un marché d'exportation en Italie pour les marchandises africaines.

Des partenaires régionaux, tels que la Banque africaine de développement (BAD), ont également joué un rôle significatif dans la croissance de l'ACA qui a bénéficié d'un don de 1 million de dollars EU pour renforcer sa capacité. Le don est issu du Fonds pour l'assistance au secteur privé africain (FAPA), une initiative conjointe de la Banque africaine de développement et du gouvernement japonais.

Le dernier chapitre de l'histoire de l'ACA en 2009 est consacré à sa résilience financière et notamment à l'obtention pour la seconde année consécutive de la note « A / stable sur le long terme » de Standard & Poor's. Ce résultat, associé à une croissance solide et une innovation continue, reflète dans une certaine mesure l'intérêt des investisseurs internationaux pour l'Afrique et la volonté du continent d'investir en lui-même.



**Israel Kamuzora,**  
Le président du Conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION



De gauche à droite :

**Dr. James S. Mulungushi** - Administrateur, Zambie & Malawi

**Sheri Archondo** - Banque mondiale, Observateur

**Israel L. Kamuzora** - Administrateur, Tanzanie Président du Conseil d'administration

**H.E. Sindiso Ngwenya** - Administrateur, Membres de la Catégorie «D», Vice-président du Conseil d'administration

**Prohit Barghav** - Banque africaine de développement, Observateur

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Absent:

**Gerard van Brakel** - Administrateur, Membres de la Catégorie «C»

**Prime Nyamoya** - Administrateur, Burundi

**Basil Saprapsan** - Administrateur Suppléant, Tanzanie

**Rajni Varia** - Administrateur Suppléant, Membres de la Catégorie «D»

**Isaac Awuondo** - Administrateur Suppléant, Kenya

**François Ngarambe** - Administrateur Suppléant, Rwanda

**Michael Olupot Tukei** - Administrateur Suppléant, Ouganda

**Chris Kapanga** - Administrateur Suppléant, Malawi

**Dr. Daniel Strausberg** - Administrateur Suppléant, Membres de la Catégorie «C»

## RÉPONDRE À LA DEMANDE DES PAYS ÉMERGEANT DE LA CRISE MONDIALE - ENTRETIEN AVEC

### Stewart Kinloch, Le directeur général (DG) intérimaire



M. Kinloch, un expert de l'assurance-crédit commercial et du secteur bancaire international, a repris les rênes de l'ACA au milieu de l'année 2009. M. Kinloch, qui a rejoint l'ACA comme directeur de la souscription en août 2008, a repris le modèle de direction ferme laissée par son prédécesseur, Peter Jones. En seulement cinq mois aux plus hautes fonctions, il a mené la réalisation de plusieurs étapes importantes pour l'ACA : le renouvellement de son exceptionnelle notation par Standard & Poor's, une augmentation de 88 % des primes brutes (PB) par rapport à 2008 et une hausse de 123 % du nombre de polices souscrites en 2009. Dans cet entretien, il nous dévoile les éléments clés de la croissance de l'ACA.

**Quand vous avez endossé le poste de PDG intérimaire, quels buts vous êtes-vous fixés pour vous-même et pour l'organisation ?**

J'ai eu la chance de pouvoir travailler avec mon prédécesseur, Peter Jones, une personne respectée dans le secteur de l'assurance internationale. Nombre de nos objectifs actuels découlent de sa vision pour l'organisation. Personnellement, je considérerai ma mission accomplie si les 26 membres de notre équipe continuent à rester motivés et inspirés par leurs contributions aux succès de l'ACA.

L'une des priorités de l'ACA reste la décentralisation sur les marchés locaux. Une représentation dans des pays tels que la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et la Tanzanie nous aidera en effet à adapter nos produits à ces marchés spécifiques. Ces nouvelles implantations viendront s'ajouter aux bureaux dont nous disposons en Ouganda et en Zambie. Je souhaiterais également que l'Agence poursuive ses plans d'expansion en Afrique de l'Ouest par l'intermédiaire d'une stratégie régionale qui verrait par exemple, les pays de la CEDEAO adhérer à l'ACA, idéalement en tant que bloc régional.

Nous souhaitons également développer notre gamme de produits, notamment sur le segment de l'assurance-crédit (AC).

**Selon de nombreux experts, l'économie mondiale a commencé sa rémission en 2009. En tant qu'observateur privilégié, pouvez-vous confirmer que ce fut le cas pour l'Afrique ?**

Un signe clé de la reprise en Afrique a été la multiplication des investissements dans des projets d'infrastructures à long terme nécessitant un fort apport en capitaux, notamment dans les domaines des réseaux routiers, de la production d'énergie et de l'approvisionnement en eau. À l'instar de l'agriculture, il s'agit des secteurs clés de la croissance en Afrique. Selon certaines estimations, le continent devra investir 80 milliards de dollars EU en infrastructures au cours des 15 prochaines années pour rattraper d'autres régions en voie de développement telles que l'Asie et l'Amérique latine.

Les résultats de l'ACA démontrent également l'appétit résurgent des investisseurs au sein des secteurs de l'agriculture et des infrastructures. En 2009, nous avons principalement appuyé des projets dans les domaines de la télécommunication, de l'agriculture et de l'énergie.

En 2008, les investisseurs semblent s'être montrés beaucoup plus conservateurs. En conséquence, les investissements directs étrangers en Afrique en 2009 ne devraient atteindre que la moitié des niveaux antérieurs à la crise financière mondiale, avec une baisse de 26,7 milliards de dollars EU selon les estimations. C'est une perte conséquente pour l'Afrique. Mais en contrepartie, un nombre croissant d'opportunités et d'investissements issus du continent viennent remplacer cette perte. Motivée par un effort d'intégration régionale rapide, je suis convaincu que l'Afrique construit actuellement un modèle économique plus réaliste et plus auto-suffisant pour sa croissance future.

**L'ACA affiche pour la deuxième année consécutive des taux de croissance satisfaisants, en contraste avec le climat économique mondial. À quoi attribuez-vous ce succès ?**

Nous avons la chance d'avoir un personnel exceptionnel. Je pense que ça a été l'une des forces de l'ACA. Pendant plusieurs années, nous avons, en quelque sorte, boxé dans une catégorie de poids supérieure à la nôtre avec une petite équipe d'à peine plus de 20 personnes. Bien que nous envisagions de réaliser un certain nombre de recrutements, nous continuerons à compter sur un personnel efficace et une structure « au plus juste » pour atteindre nos objectifs.

L'autre facteur important de notre croissance est une combinaison d'efforts et de circonstances imprévues. Nous avons investi dans une initiative complète de marketing qui a engendré une meilleure connaissance de nos produits. Ceci, associé à un climat de crise financière mondiale qui n'aurait pu être prédit, a permis que les entreprises en Afrique mais également les investisseurs étrangers entendent parler de nos produits et prennent de plus en plus conscience de leur nécessité.

**Dans son plan triennal, l'Agence se fixe comme objectif de soutenir 1 milliard de dollars EU d'exportations annuelles en Afrique avant 2012. Comment le plan de l'ACA prévoit-il d'y réussir ?**

La stratégie de croissance que nous avons adoptée jusqu'à présent s'est révélée plutôt fructueuse. Nous envisageons d'en renforcer l'application et, en parallèle, de rapprocher nos produits de nos clients tout en simplifiant nos processus de souscription. Décentralisation, expansion, multiplication des initiatives marketing et amélioration des systèmes de souscription aideront l'ACA à atteindre ses objectifs à 3 ans.

L'expansion est un aspect particulièrement important de notre stratégie de croissance. En ce qui concerne l'adhésion, nous espérons attirer de nouveaux membres à travers le continent, tels que l'Angola, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Nigéria, le Sénégal et le Zimbabwe, pour pouvoir concrétiser notre ambition de devenir l'« ECA africain ». À l'international, nous prévoyons également de continuer à viser les pays de l'OCDE et d'autres pays, principalement au travers de leurs ECA.

**Quelles sont vos prévisions pour 2010 ?**

Avec un peu de chance et beaucoup de travail, l'ACA continuera sur le même élan de croissance. Nous pensons que les secteurs de l'agriculture et des infrastructures, avec en tête l'énergie, les télécommunications, les routes et l'eau, continueront de susciter l'intérêt des investisseurs.

Nous espérons rester une option d'assurance viable pour ces projets en plus d'autres activités commerciales qui travailleront dans le sens de notre objectif ultime : attirer les investissements directs étrangers en Afrique tout en facilitant le commerce au sein de continent et à l'extérieur.

“ À l'international, nous prévoyons également de continuer à viser les pays de l'OCDE et d'autres pays, principalement au travers de leurs ECA. ”

“ Ces nouvelles implantations viendront s'ajouter aux bureaux dont nous disposons en Ouganda et en Zambie. Je souhaiterais également que l'Agence poursuive ses plans d'expansion en Afrique de l'Ouest par l'intermédiaire d'une stratégie régionale qui verrait par exemple, les pays de la CEDEAO adhérer à l'ACA, idéalement en tant que bloc régional. ”



## LE PERSONNEL AU CŒUR DE LA CROISSANCE

L'ACA regroupe un personnel international comprenant principalement des ressortissants africains. Le siège social de Nairobi accueille la majeure partie du personnel, qui est installé en Afrique dans sa totalité. Dans le marché de niche qu'est l'assurance du risque crédit et du risque politique, l'ACA continue d'attirer des individus talentueux jouissant d'expériences variées dans les milieux juridiques, bancaires, comptables et économiques. Ils s'efforcent ensemble de mettre en œuvre la vision de l'ACA : faire de l'Afrique une destination privilégiée pour le commerce et les investissements.

## LE PERSONNEL AU CŒUR DE LA CROISSANCE

### Entretien avec Pizzaro Lukhanda, résident de l'ACA Souscripteur responsable de la Zambie et du Malawi

Expert-comptable jouissant d'une expérience dans le secteur bancaire, Pizzaro Lukhanda, est l'un des jeunes talents que l'ACA a eu la chance d'attirer et de développer. Dans cet entretien, M. Lukhanda, natif du Malawi qui a rejoint l'ACA en 2009, nous dévoile son ambition de renforcer la présence de l'Agence sur les marchés de la Zambie et du Malawi.

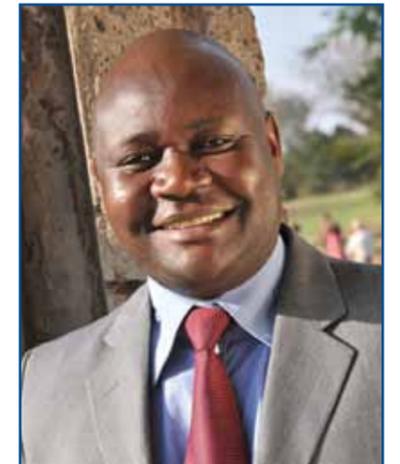
#### *Quel objectif principal vous êtes-vous fixés à ce poste ?*

Mon objectif principal à ce poste est de faire connaître l'ACA au sein de la communauté des entreprises et investisseurs en Zambie comme au Malawi. Quand je quitterai l'ACA, je veux qu'on se souvienne de moi comme la personne qui a mis toute son énergie à son poste pour essayer de promouvoir la croissance économique et le développement dans ces deux pays.

#### *Quels sont les principaux défis auxquels vous faites face dans votre travail ?*

Contrairement aux assurances généralistes qui sont bien comprises par la majorité du public, l'assurance-crédit reste un concept peu connu. L'émission de ce type de polices repose largement sur la possibilité de réunir des informations sur les acheteurs pour lesquels la couverture est voulue. Le principal défi est la non-disponibilité des informations de crédit sur les acheteurs basés en Afrique.

La situation est exacerbée par le fait que la plupart de ces acheteurs ne souhaitent pas fournir d'informations lorsque les assureurs de risque crédit les approchent. Le client s'attend à ce que la police soit en place dès que possible tandis que le souscripteur n'a pas les informations requises sur les acheteurs pour prendre une décision de souscription. Cela rend la gestion des attentes des clients difficile. C'est pour cela que l'éducation du client est essentielle dans ce domaine et c'est finalement à moi que revient d'éduquer mes collègues, qui sont également des clients potentiels.



“ L'émission de ce type de polices repose largement sur la possibilité de réunir des informations sur les acheteurs pour lesquels la couverture est voulue. ”

### Quelles tendances se sont dessinées pour les activités de l'ACA sur les marchés zambien et malawite en 2009 ?

#### Zambie :

En 2009, l'ACA a couvert près de 93 milliards de dollars EU de transactions commerciales et d'investissements dans les secteurs de l'énergie, de la technologie de l'information et de la communication (TIC), du commerce et des transports.

Avec la reprise économique mondiale, les produits d'horticulture zambiens, qui avaient connu une importante récession en 2008, devraient voir leurs cours et la demande remonter. L'ACA se positionnera pour profiter au mieux de cela.

#### Malawi :

En 2009, l'ACA a facilité le financement de projets et d'échanges commerciaux pour des transactions équivalant à 71 millions de dollars EU dans les secteurs de l'énergie et de la TIC. Comme d'autres secteurs, le secteur de la TIC, en pleine croissance au Malawi, a dû faire face aux contraintes liées à la saisie d'équipements capitaux et aux poursuites pour dettes. L'ACA a marqué sa présence dans ce domaine en offrant une assurance contre le risque politique pour faciliter les transactions de fourniture d'équipements.

L'ACA a également soutenu les efforts du Malawi pour augmenter ses ressources pétrolières en pleine crise du carburant. En 2009, nous avons assuré une ligne de crédit créée par une importante banque régionale pour aider le premier importateur de pétrole du pays, afin d'importer les produits de pétrole raffiné essentiels à l'économie du pays.

Quelle est la stratégie de l'ACA en 2010 sur ces deux marchés ? Visez-vous des secteurs spécifiques et quel volume d'activités pensez-vous obtenir ?

#### Zambie :

Au vu des prévisions d'envolée économique dans les secteurs de l'exploitation minière, de l'agriculture, de la fabrication et de la construction, l'ACA se proposera de fournir des produits qui faciliteront les investissements directs étrangers dans ces secteurs. Nous nous efforcerons également de soutenir les assurances du risque crédit, notamment dans le secteur de l'horticulture, qui a dû faire face à quelques difficultés pendant la crise du crédit et qui est maintenant en pleine résurgence.

Pour atteindre ces objectifs, nous renforcerons les contacts existants et identifierons de nouveaux réseaux à partir desquels de nouveaux contrats pourraient être signés. Nous pensons également pouvoir finaliser l'Accord de pays hôte, qui mettra en place le cadre de référence pour une représentation opérationnelle de l'ACA en Zambie.

#### Malawi :

La croissance économique étant entravée par un certain nombre de difficultés à attirer les investissements directs étrangers et les entreprises locales devant surmonter un certain nombre d'obstacles pour pouvoir être compétitif sur le marché mondial, l'ACA s'efforcera de toucher plus d'investisseurs et de commerçants.

En plus de faire connaître l'entreprise et d'identifier de nouveaux réseaux, nous prévoyons de travailler en collaboration proche avec les organisations d'investissement et d'exportation pertinentes au Malawi pour soutenir les importations d'engrais et d'huile et les exportations, notamment de tabac.

“ Nous nous efforcerons également de soutenir les assurances du risque crédit, notamment dans le secteur de l'horticulture, qui a dû faire face à quelques difficultés pendant la crise du crédit et qui est maintenant en pleine résurgence. ”

## UNE ANNÉE DE RENOUVEAU : RÉALISATIONS ET RÉSULTATS DE 2009

### Indicateurs de performance clés

Catégorie	2009 (millions \$EU)	2008 (millions \$EU)	2007 (millions \$EU)
Primes brutes (PB)	3,6	1,9	1,0
Exposition brute <sup>1</sup>	254,6	113,0	69,8
Exposition nette <sup>2</sup>	120,6	68,2	36,6
Revenus de souscription nets	1,4	0,820	0,259

### Polices émises

Polices émises	2009	2008	2007
Nombre de polices émises	58	26	17
Nombre de projets soutenus <sup>3</sup>	10	11	7
Nouvelles polices	39	23	5

### Projets soutenus au cours de l'année fiscale 2009<sup>3</sup>

Pays récepteur	Projet	Pays investisseur	Secteur	Montant <sup>4</sup> (millions \$EU)
Kenya	Fourniture et installation de radios micro-ondes numériques	Japon	TIC <sup>5</sup>	2,7
Kenya	Infrastructures d'approvisionnement en eau	Kenya	Infrastructures	19,9
Kenya	Exportation de produits frais	Kenya	Agro-industrie	0,4
Kenya	Exportation de fleurs	Kenya	Agro-industrie	1,6
Kenya	Exportation de produits d'horticulture	Kenya	Agro-industrie	3,6
Kenya	Exportation d'huiles comestibles	Kenya	Agro-industrie	1,2
Kenya	Approvisionnement en équipements	Kenya	TIC	0,6
Kenya	Exportation de moquette	Kenya	Services	0,1
Zambie	Fourniture et installation de radios micro-ondes numériques	Japon	TIC	5,6

## Projets soutenus au cours de l'année fiscale 2009 Suivi

Pays récepteur	Projet	Pays investisseur	Secteur	Montant (millions \$EU)
Divers	Réassurance terrorisme et sabotage	Kenya	Services	25,0
Divers	Exportation de légumes frais	Zambie	Agro-industrie	5,2
Divers	Exportation de produits d'horticulture	Kenya	Agro-industrie	2,4
Divers	Services de fret	Kenya	Services	3,9
Kenya	Exportation de fleurs	Kenya	Agro-industrie	1,8
Kenya	Exportation de produits frais	Kenya	Agro-industrie	4,6
Kenya	Exportation de produits frais	Kenya	Agro-industrie	0,7
Kenya	Exportation de produits frais	Kenya	Agro-industrie	0,8
Kenya	Exportation de produits chimiques	Kenya	Fabrication	15,7
Kenya	Réassurance terrorisme et sabotage	Kenya	Services	25,4
Kenya	Terrorisme et sabotage (police en excédent de sinistres)	Kenya	Services	1,2
Kenya	Réassurance terrorisme et sabotage	Kenya	Services	31,2
Kenya	Terrorisme et sabotage	Kenya	Services	21,5
Kenya	Terrorisme et sabotage	Kenya	Services	14,2
Kenya	Terrorisme et sabotage	Kenya	Services	4,9
Kenya	Terrorisme et sabotage	Kenya	Services	25,0
Kenya	Terrorisme et sabotage	Tanzanie	Services	12,2
Kenya	Terrorisme et sabotage	Kenya	Services	327,4
Kenya	Terrorisme et sabotage	Kenya	Services	65,3
Kenya	Terrorisme et sabotage	Kenya	Services	7,3
Kenya	Terrorisme et sabotage	Kenya	Services	13,4
Kenya	Terrorisme et sabotage	Kenya	Services	39,3
Madagascar	Fourniture et installation d'équipements de télécommunication	Japon	TIC	1,8
Malawi	Approvisionnement en produits pétroliers Malawi	Malawi	Énergie	50,0
Malawi	Contrat de fourniture et de maintenance	Chine	TIC	7,5
Malawi	Contrat de fourniture de réseau GSM	Chine	TIC	1,6
Malawi	Fourniture de combinés GSM	Chine	TIC	1,7
Malawi	Fourniture et installation d'équipements de télécommunication	Japon	TIC	5,0

## Projets soutenus au cours de l'année fiscale 2009 (suite)

Pays récepteur	Projet	Pays investisseur	Secteur	Montant (millions \$EU)
Ouganda	Fourniture et installation d'équipements micro-ondes numériques	Japon	TIC	0,7
Ouganda	Terrorisme et sabotage	Ouganda	Services	42,9
Ouganda	Terrorisme et sabotage	Ouganda	Services	38,0
Ouganda	Terrorisme et sabotage	Ouganda	Services	20,7
RDC <sup>6</sup>	Logements	RDC	Construction	1,8
RDC	Injections de capitaux	RDC	Exploitation minière	40,3
RDC	Logements	RDC	Construction	1,3
RDC	Logements	RDC	Construction	4,7
Rwanda	Terrorisme et sabotage	Rwanda	Services	20,0
Tanzanie	Facilités de compensation des cours	Canada	Énergie	11,0
Zambie	Financement	Zambie	Énergie	65,0
Zambie	Fourniture d'équipements	Zambie	Fabrication	1,0
Zambie	Services de transport liés à l'exploitation minière	Zambie	Exploitation minière	20,0
Zambie	Fourniture et installation d'équipements de télécommunication	Japon	TIC	5,6

<sup>1</sup> Le montant brut des polices émises<sup>2</sup> Le montant net des polices émises<sup>3</sup> Sauf projets couverts par une assurance-crédit à l'exportation et contre le risque de terrorisme et sabotage<sup>4</sup> Valeur de transaction du projet<sup>6</sup> Technologie de l'information et de la communication<sup>6</sup> République démocratique du Congo

## Somme maximale assurée (SMA) par pays

Pays	2009 (brute)	2008 (brute)	2009 (nette)	2008 (nette)
Burundi	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000
RDC	64 741 077	21 671 913	23 641 564	13 921 913
Kenya	31 863 353	37 766 836	22 446 437	25 161 490
Madagascar	1 659 784	-	1 659 784	-
Malawi	64 107 033	120 000	21 607 033	120 000
Tanzanie	14 637 043	33 637 043	11 137 043	3 637 043
Ouganda	25 728 532	25 000 000	8 228 531	7 500 000
Rwanda <sup>7</sup>	-	-	-	-
Zambie	39 019 810	9 447 720	23 869 810	9 447 720
Autres <sup>8</sup>	9 144 240	11 599 759	4 294 332	4 639 904
<b>Total</b>	<b>254 650 872</b>	<b>112 993 271</b>	<b>120 634 534</b>	<b>68 178 070</b>

<sup>8</sup> Autres » désigne les activités WTO-Court terme.

<sup>7</sup> L'ACA est sur le point de conclure un contrat d'une valeur de 12,5 millions EU dans le secteur des télécommunications, en plus des divers projets engagés dans le domaine de l'agriculture.

## SMA par secteurs

Secteur	2009 (brute)	2008 (brute)	2009 (nette)	2008 (nette)
Énergie	82 981 767	5 000 000	24 481 767	7 500 000
Exploitation minière	59 811 956	14 044 943	16 062 443	8 044 943
TIC	29 137 244	19 800 418	29 137 244	8 580 353
Tourisme	25 000 000	25 000 000	7 500 000	5 014 233
Construction	17 095 591	8 951 627	17 095 591	5 000 000
Services	14 441 718	14 773 622	4 731 209	8 951 627
Fabrication	10 336 243	10 370 318	9 356 563	3 218 279
Infrastructures	9 885 293	7 006 647	9 885 293	14 861 988
Agro-industrie	5 961 060	8 045 696	2 384 424	7 006 647
<b>Total</b>	<b>254 650 872</b>	<b>112 993 271</b>	<b>120 634 534</b>	<b>68 178 070</b>

## SMA par catégorie d'activité

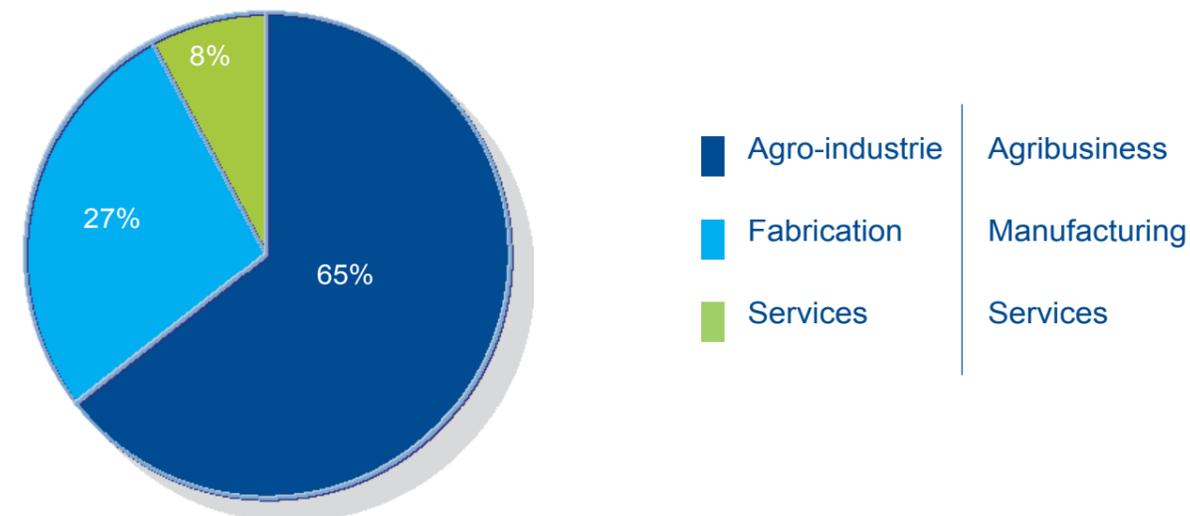
Secteur	2009 (brute)	2008 (brute)	2009 (nette)	2008 (nette)
\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	
Assurance-investissement	95 893 512	233 474 287	59 788 166	104 307 857
Assurance-crédit <sup>9</sup>	17 099 759	21 176 585	8 389 904	16 326 677
<b>Total</b>	<b>112 993 271</b>	<b>254 650 872</b>	<b>68 178 070</b>	<b>120 634 534</b>

<sup>9</sup> Valeur de transaction du projet, pas les activités WTO-Court terme.

## UNE ANNÉE DE RENOUVEAU : RÉALISATIONS ET RÉSULTATS DE 2009

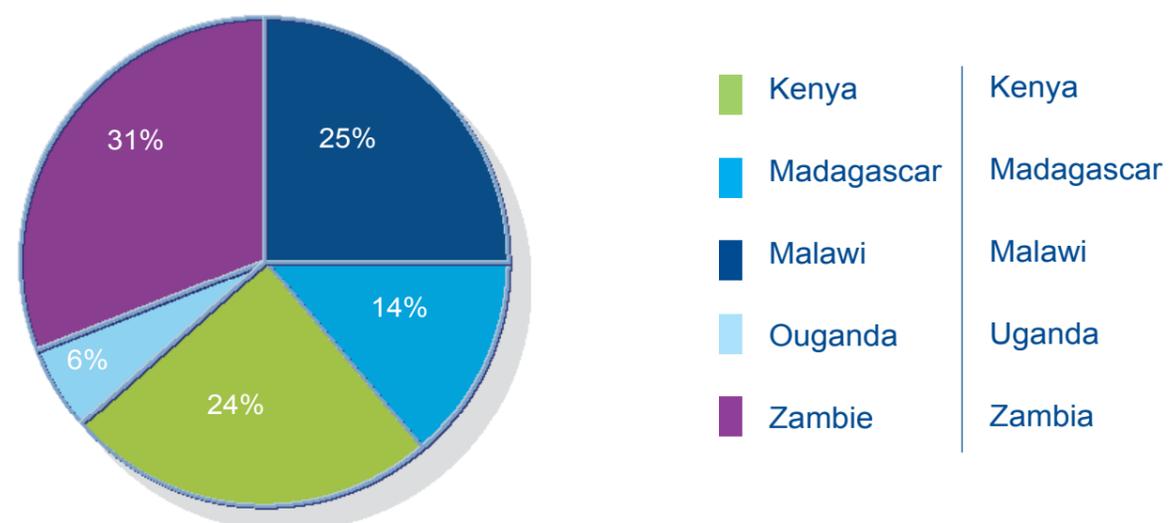
2009

Assurance-crédit sur le chiffre d'affaires global - Exposition brute par secteur



2009

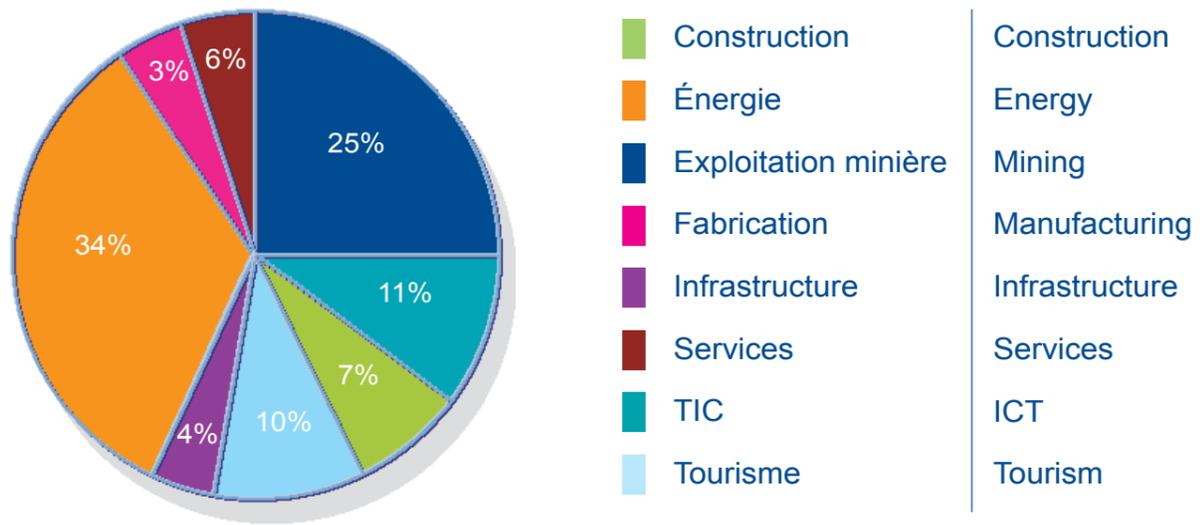
Assurance-crédit pour débiteur unique - Exposition brute par pays



## UNE ANNÉE DE RENOUVEAU : RÉALISATIONS ET RÉSULTATS DE 2009

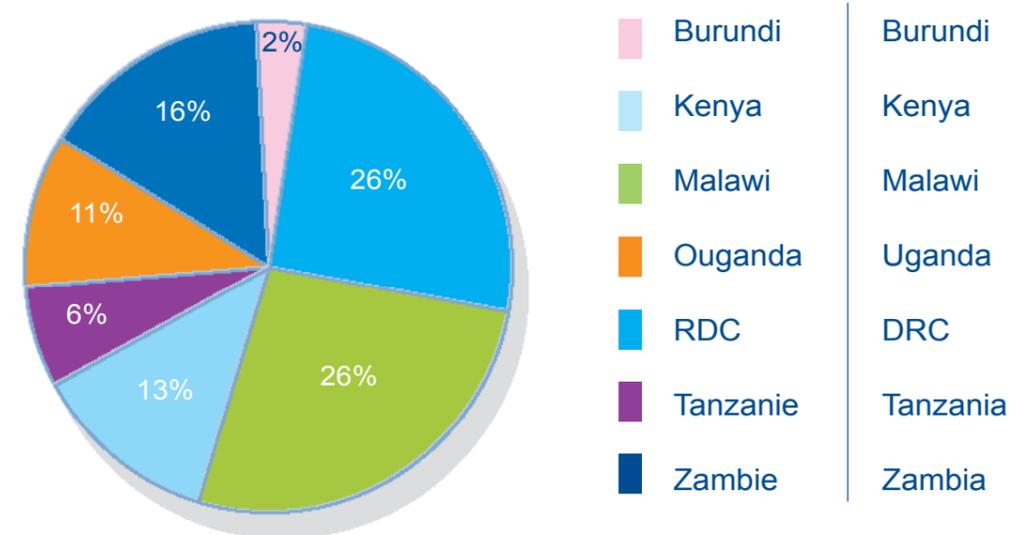
2009

Assurance-crédit pour débiteur unique - Exposition brute par pays



2009

Assurance-risque politique - Exposition brute par pays



## ADHÉSION

Trois nouveaux membres ont rejoint l'ACA en 2009 : le Ghana (qui devrait achever son processus d'adhésion en 2010), SACE (l'ECA italienne) et Africa Re. La BAD a reçu le statut d'observateur au Conseil d'administration de l'ACA. Les pays africains ayant démontré un fort intérêt pour l'ACA sont l'Angola, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Le Gabon, le Nigéria, le Sénégal et le Zimbabwe. L'ACA recherche activement l'adhésion de pays non africains.

L'adhésion à l'ACA est ouverte à tous les États africains, les États non-africains, les ECA, institutions financières internationales de développement, organisations économiques régionales et entreprises privées qui ont la capacité, l'intérêt et l'engagement nécessaires pour appuyer le commerce et les investissements en Afrique.

### Capital social émis et libéré :

Membre	2009 Nombre d'actions	2009 Capital versé	2008 Nombre d'actions	2008 Capital versé
		\$EU		\$EU
Burundi	96	9 600 000	96	9 600 000
Kenya	174	17 400 000	174	17 400 000
Madagascar	1	100 000	1	100 000
Malawi	107	10 700 000	107	10 700 000
Ouganda	143	14 300 000	143	14 300 000
RDC	71	7 100 000	71	7 100 000
Rwanda	55	5 500 000	55	5 500 000
Tanzanie	105	10 500 000	105	10 500 000
Zambie	104	10 400 000	104	10 400 000
	<b>856</b>	<b>85 600 000</b>	<b>856</b>	<b>85 600 000</b>
COMESA	1	100 000	1	100 000
Atradius (Gerling Credit Emerging Markets SA)	1	100 000	1	100 000
Banque de la ZEP	1	100 000	1	100 000
ZEP-Re (Compagnie de réassurance de la ZEP)	1	100 000	1	100 000
Africa-Re Corporation	1	100 000		
SACE SpA	100	10 000 000		
	<b>105</b>	<b>10 500 000</b>	<b>4</b>	<b>400 000</b>
<b>Total</b>	<b>961</b>	<b>96 100 000</b>	<b>860</b>	<b>86 000 000</b>

## PARTENARIATS

### Un protocole d'accord renforcé avec l'américain OPIC

En août, profitant de la conférence sur l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) à Nairobi, l'ACA a signé une nouvelle version renforcée de son protocole d'accord avec l'OPIC, l'ECA américaine. Dans le cadre de cet accord, l'OPIC offrira un financement aux PME qui répondent aux critères fixés tandis que les deux organisations pourront également se réassurer l'une et l'autre sur des projets spécifiques. Un programme d'échange de personnel permettra également aux deux institutions d'augmenter leur capacité et leur exposition à leurs marchés respectifs.



John Moran, responsable intérimaire du personnel de l'OPIC et Stewart Kinloch, PDG intérimaire de l'ACA

### La BAD accorde une bourse d'1 million de dollars EU à l'ACA et reçoit le statut d'observateur au Conseil d'administration de l'ACA

Le partenariat entre l'ACA et la BAD s'est étoffé en 2009. La banque a accordé à l'ACA une bourse d'assistance technique d'1 million de dollars EU dans le cadre du Fonds d'assistance au secteur privé africain, supporté par des contributions du gouvernement japonais. La bourse de deux ans viendra financer un système de souscription « sans papier » qui permettra de réduire le temps d'administration réservé au traitement des polices et demande d'indemnisation de 50 %. Elle financera également la mise à niveau des services de ressources humaines et de TIC. En 2009, le Conseil d'administration de l'ACA a également accordé le statut d'observateur à la banque.



Madame Domina Buzingo, représentante résidente de la BAD au Kenya, son excellence Shigeo Iwatani, ambassadeur du Japon au Kenya et Stewart Kinloch, PDG intérimaire de l'ACA

## DÉCENTRALISATION

### Inauguration d'une succursale en Ouganda

En mai, l'ACA est retournée à Kampala, la ville où elle fut fondée par plusieurs ministres africains il y a 8 ans, pour l'inauguration officielle de sa succursale en Ouganda. L'événement a attiré près de 200 représentants de l'industrie de la banque et de l'assurance en Ouganda en plus de plusieurs clients passés et actuels de l'ACA. La succursale ougandaise est hébergée par la Fédération pour le secteur privé d'Ouganda et présidée par Allan Mafabi, souscripteur résident de l'ACA. L'Agence a pu ouvrir des succursales grâce au soutien généreux de la Commission Européenne, d'USAID et des fondations pour le secteur privé d'Ouganda.



Allan Mafabi, souscripteur représentant résident de l'ACA pour l'Ouganda et Fred Jachan Omach, Ministre d'Etat, Ministère de Finance, Plan et Développement - Ouganda

## INNOVATION

### Jubilee Insurance signe un traité de réassurance des risques de violence, terrorisme et sabotage de l'ACA

En 2009, Jubilee est devenu le second assureur à signer un traité de réassurance sur la violence politique, le terrorisme et le sabotage. Avec un contrat de réassurance couvrant des biens à hauteur de 373 millions de dollars EU, Jubilee peut désormais proposer à ses clients d'Afrique de l'Est une assurance qui les protégera contre les dommages matériels causés par le terrorisme et le sabotage ou la violence d'origine politique. C'est la seconde compagnie d'assurance à être réassurée par l'ACA. Ce programme fut lancé en 2008 avec l'UAP comme solution pour les dommages causés aux propriétés non assurées pendant les violences postélectorales au Kenya.



Patrick Tumbo Nyamemba, directeur général et administrateur principal de Jubilee Insurance et Stewart Kinloch, PDG intérimaire de l'ACA



Ligne d'horizon Nairobi, Kenya

## PROJETS EN 2009<sup>10</sup>

### KENYA

#### Projets

**Secteur :** Agriculture

**Projet :** Exportations de produits frais

**Type d'assurance :** Assurance-crédit

**Risques couverts :** Insolvabilité et refus de paiement

**Somme maximale assurée :** 55 000 dollars EU

Un exportateur kényan du secteur de l'agro-industrie a souscrit une assurance auprès de l'ACA pour se protéger contre le non-paiement de ses acheteurs basés au Royaume-Uni.

L'industrie agricole est le principal catalyseur de devises étrangères au Kenya, remplaçant le secteur du tourisme et les remises de fonds de la diaspora affectés par la récession. La crise économique mondiale a eu des répercussions négatives sur ce secteur et les exportateurs font désormais face à des risques accrus de non-paiement par leurs acheteurs étrangers causés par une chute de la demande mondiale et un niveau croissant d'insolvabilité. Ce projet participe à la survie d'un secteur vital, qui rapporte 60 % des revenus totaux du pays et emploie 75 % de la population.

**Secteur :** Agriculture

**Projet :** Emballage et exportation de produits frais

**Type d'assurance :** Assurance-crédit

**Risques couverts :** Insolvabilité et refus de paiement

**Somme maximale assurée :** 60 000 dollars EU

Un exportateur kényan du secteur de l'agro-industrie a souscrit une assurance auprès de l'ACA pour se protéger contre le non-paiement de ses acheteurs basés au Royaume-Uni et en Suisse. L'entreprise achète ses produits auprès de petits fermiers dans les régions rurales du pays, fournissant emploi et revenus à des millions de kényans, qui dépendent du secteur agricole.

**Secteur :** Agriculture

**Projet :** Exportation de produits frais

**Type d'assurance :** Assurance-crédit

**Risques couverts :** Insolvabilité et refus de paiement

**Somme maximale assurée :** 50 000 dollars EU

Un exportateur kényan du secteur de l'agro-industrie, spécialisé dans l'exportation de produits frais de qualité vers les marchés européens, a souscrit une assurance auprès de l'ACA pour se protéger contre le non-paiement de ses acheteurs basés au Royaume-Uni et en France.

**Secteur :** Infrastructures

**Projet :** Infrastructures d'approvisionnement en eau

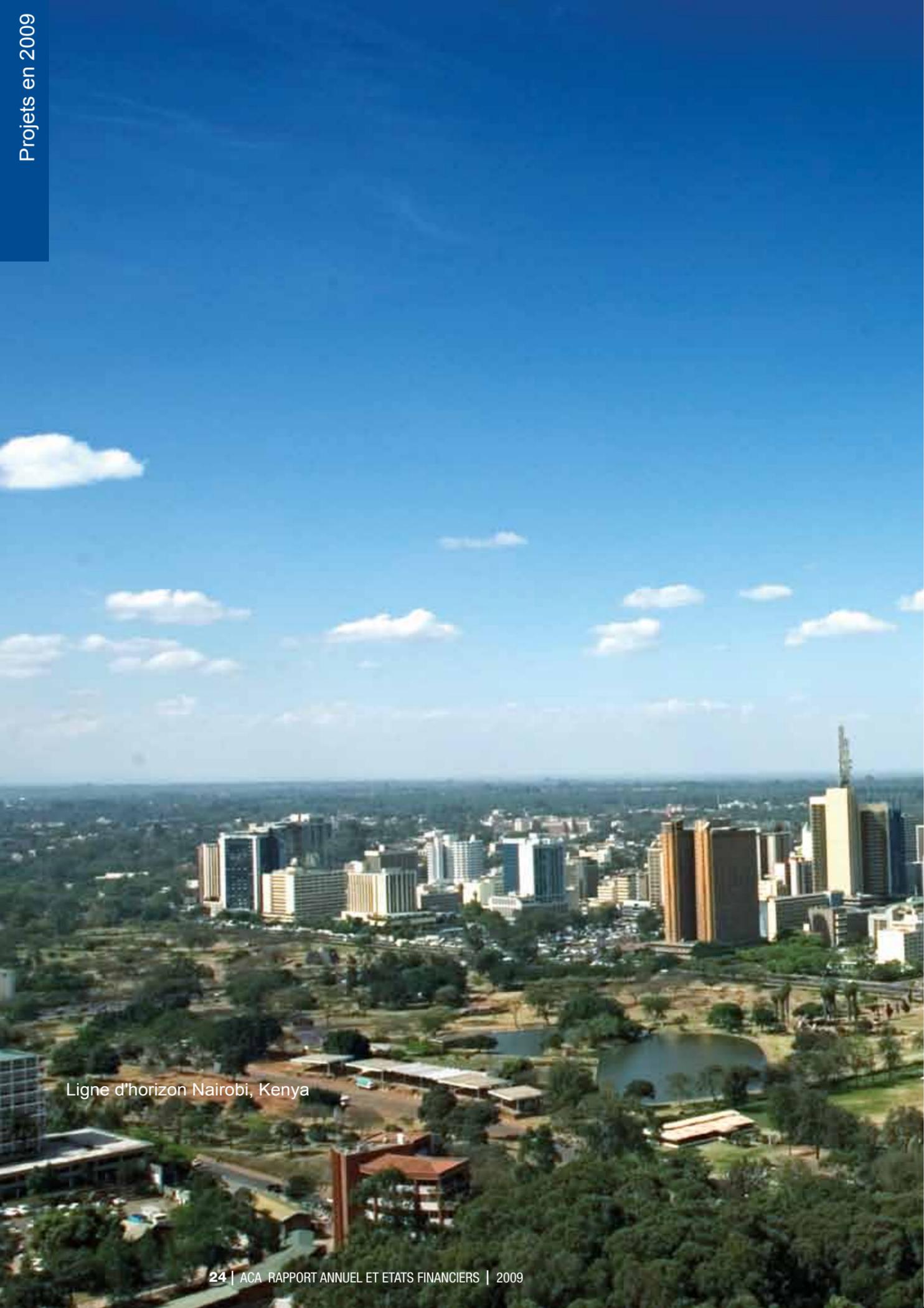
**Type d'assurance :** Assurance-risque politique

**Risques couverts :** Défaut de paiement par un débiteur souverain

**Somme maximale assurée :** 2.8 millions de dollars EU

Une importante entreprise africaine du secteur de l'ingénierie et de la construction a souscrit une assurance auprès de l'ACA pour se protéger contre le non-paiement par une agence gouvernementale sur la durée totale du contrat.

<sup>10</sup>Seuls les nouveaux projets sont répertoriés.



Ligne d'horizon Nairobi, Kenya

## KENYA (suite)

L'agence gouvernementale, un conseil d'administration des services locaux d'approvisionnement en eau, a engagé l'entreprise pour construire des infrastructures d'approvisionnement en eau dans la région ouest. Le projet contribue grandement à la réalisation du plan « Millennium Development Goal » du gouvernement qui prévoit de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable avant 2015. Pour atteindre l'objectif fixé, un accès à l'eau potable pour 80 % de la population, le gouvernement finance des projets comme celui-ci qui profitent aux populations les moins privilégiées en termes de services publics dans divers parties du pays.

**Secteur :** Fabrication

**Projet :** Fabrication industrielle de moquette

**Type d'assurance :** Assurance-crédit

**Risques couverts :** Défaut de paiement par un débiteur unique

**Somme maximale assurée :** 135 000 dollars EU

À réception d'une commande de moquette personnalisée provenant d'un des plus importants acteurs du tourisme kényan, un fabricant de moquette sud-africain a souscrit une assurance auprès de l'ACA pour se protéger contre le non-paiement.

Ce projet soutient la reprise de l'industrie du tourisme kényan qui a connu une réduction de 35 % de ses revenus à la suite des violences postélectorales de 2007. Le Kenya, qui a mis en place une initiative de promotion du pays, devrait atteindre ses objectifs pour 2012, soit attirer trois millions de visiteurs (un million de plus que les niveaux record atteints avant la crise) et augmenter ses revenus annuels issus du tourisme pour atteindre 2.6 milliards de dollars EU annuels.

**Secteur :** Télécommunications

**Projet :** Fourniture et installation d'équipements de télécommunication

**Type d'assurance :** Assurance globale contre le risque de non-paiement

**Risques couverts :** Restriction des transferts, expropriation, guerre et troubles civils, et embargo

**Somme maximale assurée :** 2,1 millions de dollars EU

Cette transaction s'inscrit dans le cadre d'un accord d'approvisionnement entre deux multinationales, l'une étant un fabricant d'équipements de télécommunication et l'autre un fournisseur de services de téléphonie mobile. L'ACA assure les comptes clients pour la fourniture et l'installation d'équipements de connectivité de réseau et d'accessoires connexes dans plusieurs pays d'Afrique.

La République démocratique du Congo, le Kenya et la Tanzanie comptent pour plus de la moitié du marché de la téléphonie mobile en Afrique centrale et orientale, qui sont parmi les régions les plus florissantes du continent dans ce secteur. Le nombre d'utilisateurs kényans devraient augmenter de 87 % au cours des cinq prochaines années, de sorte que le Kenya devrait rester un marché attractif pour les investisseurs.

**Secteur :** Télécommunications

**Projet :** Fourniture et installation d'équipements d'énergie renouvelable

**Type d'assurance :** Assurance-crédit

**Risques couverts :** Insolvabilité et refus de paiement

**Somme maximale assurée :** 576 000 dollars EU

Une entreprise kényane fournissant des solutions innovantes d'énergie propre à des opérateurs de téléphonie mobile en Afrique centrale et orientale a souscrit une assurance auprès de l'ACA pour se protéger du non-paiement par une entreprise locale de télécommunication des biens reçus à crédit du fait d'une insolvabilité avérée ou présumée.

La technologie soutient l'expansion de l'entreprise de réseau mobile dans des zones non desservies par la grille d'électricité nationale. Avec certaines des croissances les plus rapides du secteur de la téléphonie mobile en Afrique, ce projet bénéficie aux communautés rurales du Kenya, qui jouiront d'un meilleur accès à une source vitale de communication. En outre, le pays pourra également réduire sa dépendance à une source de puissance diesel nuisible à l'environnement.



Marché en Madagascar

## MADAGASCAR

### Projets

**Secteur :** Télécommunications

**Projet :** Fourniture et installation d'équipements de télécommunication

**Type d'assurance :** Assurance globale contre le risque de non-paiement

**Risques couverts :** Restriction des transferts, expropriation, guerre et troubles civils, et embargo

**Somme maximale assurée :** 1,6 millions de dollars EU

Cette transaction s'inscrit dans le cadre d'un accord d'approvisionnement entre deux multinationales, l'une étant un fabricant d'équipements de télécommunication et l'autre un fournisseur de services de téléphonie mobile. L'ACA assure les comptes clients pour la fourniture et l'installation d'équipements de connectivité de réseau et d'accessoires connexes dans plusieurs pays d'Afrique.

Madagascar réunit trois principaux opérateurs de téléphonie mobile, dont Orange Madagascar qui détient 58 % du marché. Les défis sociopolitiques, les faibles taux de pénétration et le faible PNB devraient ralentir le taux de croissance des télécommunications dans les prévisions de court à moyen terme. L'ACA a financé un projet qui soutient les efforts de l'industrie pour obtenir une meilleure pénétration et un accès plus large à travers Madagascar, en préparation de la fin des conflits civils qui devrait entraîner la reprise des dépenses domestiques.





Citernes d'Eau au Malawi

## MALAWI

### Projets

**Secteur :** Énergie

**Projet :** Facilité de financement de crédit pour des importations pétrolières

**Type d'assurance :** Assurance-risque politique

**Risques couverts :** Non-paiement dû à l'incapacité d'un client à réaliser des transferts ou convertir la devise locale en devise étrangère

**Somme maximale assurée :** 50 millions de dollars EU

Une banque de développement régionale a mis en place une facilité de crédit à court terme pour soutenir les importations de pétrole malawites. L'importateur basé au Malawi peut ainsi accéder aux devises étrangères tandis que l'assurance de l'ACA protège la banque contre le défaut de paiement par l'importateur au cas où il ne serait pas capable de convertir la devise locale dans la devise étrangère du prêt.

Les mauvaises récoltes de tabac ont eu tendance à affaiblir les réserves de devises étrangères du pays résultant en des retards et défauts de paiement. Avec cette initiative, l'ACA aide le Malawi à surmonter un obstacle sur le chemin du développement économique tandis que le pays s'efforce de diversifier ses sources de devises étrangères.

**Secteur :** Services

**Projet :** Fourniture de véhicules commerciaux, bicyclettes, équipements et acier

**Type d'assurance :** Assurance-risque politique

**Risques couverts :** Inconvertibilité de la devise et non-transfert

**Somme maximale assurée :** 500 000 dollars EU

Un producteur d'acier et constructeur automobile international a souscrit une assurance auprès de l'ACA pour se libérer des contraintes liées aux devises étrangères dans le pays. La pénurie de devises a empêché sa filiale locale de convertir ou transférer la devise locale requise pour honorer les échéances de paiement de leurs fournisseurs de marchandises importées.

La transaction facilite l'importation des équipements essentiels utilisés pour dynamiser l'activité économique dans l'industrie de la construction et le mouvement de marchandises à travers le pays.

**Secteur :** Télécommunications

**Projet :** Fourniture et installation d'équipements de télécommunication

**Type d'assurance :** Assurance globale contre le risque de non-paiement

**Risques couverts :** Défaut de paiement, restriction des transferts, expropriation, guerre et troubles civils, et embargo

**Somme maximale assurée :** 2,7 millions de dollars EU

Cette transaction s'inscrit dans le cadre d'un accord d'approvisionnement entre deux multinationales, l'une étant un fabricant d'équipements de télécommunication et l'autre un fournisseur de services de téléphonie mobile. L'ACA assure les comptes clients pour la fourniture et l'installation d'équipements de connectivité de réseau et d'accessoires connexes dans plusieurs pays d'Afrique.



Citernes d'Eau au Malawi

## MALAWI (suite)

Le marché malawite des télécommunications a connu une vraie transformation avec la privatisation de l'entreprise nationale, MTL, et l'introduction des réseaux haut débit sans fil et des services de données mobiles. La pénétration actuelle de la téléphonie mobile est l'une de plus faibles de l'Afrique à 14 % par rapport à une croissance moyenne africaine de 50 à 60 % par an. Les opportunités de croissance combinées à l'engagement du gouvernement devraient garantir la santé de ce secteur qui constitue un élément essentiel du développement économique du Malawi.

**Secteur :** Télécommunications

**Projet :** Conception, fourniture et installation d'équipements de télécommunication

**Type d'assurance :** Assurance globale contre le risque de non-paiement

**Risques couverts :** Défaut de paiement, confiscation, expropriation, nationalisation, inconvertibilité de la devise et non-transfert, guerre et troubles civils/interruption de l'activité

**Somme maximale assurée :** 7,5 millions de dollars EU

Cette transaction s'inscrit dans un accord-cadre d'approvisionnement dans lequel l'ACA fournit une assurance pour protéger la vente à crédit et la livraison d'équipements pour une entreprise internationale de télécommunication. Le projet permettra d'augmenter l'efficacité et de réduire les coûts des télécommunications. Il créera également des opportunités d'emploi à travers la construction de sites de réseau, qui a été confiée à des entreprises de construction malawites.

Ce contrat se singularise par l'utilisation que fait ce client de l'assurance. Il utilise en effet l'assurance pour couvrir à la fois les risques et les créances ; ses créances ainsi assurées sont ensuite utilisées pour obtenir un financement bancaire sûr. La pénurie actuelle de crédit sur les marchés africains a abouti à une explosion de la demande issue d'entreprises intéressées par l'utilisation des produits d'assurance de l'ACA pour le financement de leurs créances.

**Secteur :** Télécommunications

**Projet :** Conception, fourniture et installation d'équipements de télécommunication

**Type d'assurance :** Assurance-risque politique

**Risques couverts :** Inconvertibilité de la devise et non-transfert

**Somme maximale assurée :** 1,6 millions de dollars EU

Cette transaction s'inscrit dans un accord-cadre d'approvisionnement prévoyant l'émission par l'ACA d'une assurance pour protéger la vente à crédit et la livraison d'équipements d'une entreprise internationale de télécommunication. Dans le cadre de cette transaction, l'ACA protège les expéditions post-livraison du client contre des actions ou inactions gouvernementales qui les empêcheraient de convertir la devise locale en dollars américains ou de transférer des dollars américains en-dehors du Malawi.

**Secteur :** Télécommunications

**Projet :** Conception, fourniture et installation des équipements de télécommunication

**Type d'assurance :** Assurance-risque politique

**Risques couverts :** Inconvertibilité de la devise et non-transfert

**Somme maximale assurée :** 1,7 millions de dollars EU

Cette transaction s'inscrit dans un accord-cadre d'approvisionnement prévoyant l'émission par l'ACA d'une assurance pour protéger la vente à crédit et la livraison d'équipements d'une entreprise internationale de télécommunication. Dans le cadre de cette transaction, l'ACA protège le stock de téléphones GSM du client contre des actions ou inactions gouvernementales qui les empêcheraient de convertir la devise locale en dollars américains ou de transférer des dollars américains en-dehors du Malawi.



Plantation du thé à Kampala, Ouganda

## OUGANDA

### Projets

**Secteur :** Télécommunications

**Projet :** Fourniture et installation d'équipements de télécommunication

**Type d'assurance :** Assurance globale

**Risques couverts :** Restriction des transferts, expropriation, guerre et troubles civils, et embargo

**Somme maximale assurée :** 728 000 dollars EU

Cette transaction s'inscrit dans le cadre d'un accord d'approvisionnement entre deux multinationales, l'une étant un fabricant d'équipements de télécommunication et l'autre un fournisseur de services de téléphonie mobile. L'ACA assure les comptes clients pour la fourniture et l'installation d'équipements de connectivité de réseau et d'accessoires connexes dans plusieurs pays d'Afrique.

Avec 10 millions d'abonnés sur une population de 30 millions, le marché ougandais de la téléphonie mobile fait partie des marchés africains les plus prometteurs.



Port en RDC

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

### Projets

**Secteur :** Construction

**Projet :** Logements

**Type d'assurance :** Assurance-risque politique

**Risques couverts :** Restriction des transferts, expropriation, guerre, émeutes ou troubles civils et embargo

**Somme maximale assurée :** 1,8 millions de dollars EU

Une entreprise de construction de logements basée en Afrique avait besoin d'une assurance pour couvrir l'investissement d'une institution financière européenne. Ce projet, soutenu par le ministère du Développement urbain et du logement, permettra d'augmenter la capacité d'hébergement de Kinshasa avec un complexe de trois blocs qui accueillera des dizaines de familles.

**Secteur :** Exploitation minière

**Projet :** Traitement du cobalt et des résidus de cuivre

**Type d'assurance :** Assurance-risque politique

**Risques couverts :** Restriction des transferts et inconvertibilité de la devise, expropriation et guerre, émeutes et troubles civils

**Somme maximale assurée :** 40,3 millions de dollars EU

Un investisseur sud-africain a souscrit une assurance auprès de l'ACA pour protéger ses investissements dans un projet d'exploitation minière qui traite le cuivre et les résidus de cobalt pour leur exportation et leur utilisation ultérieure comme matière première dans la production de tubage de cuivre, tôles d'acier et câblage. Le projet générera jusqu'à 1000 emplois, améliorera les infrastructures routières et contribuera de manière significative aux réserves de devises étrangères du gouvernement.

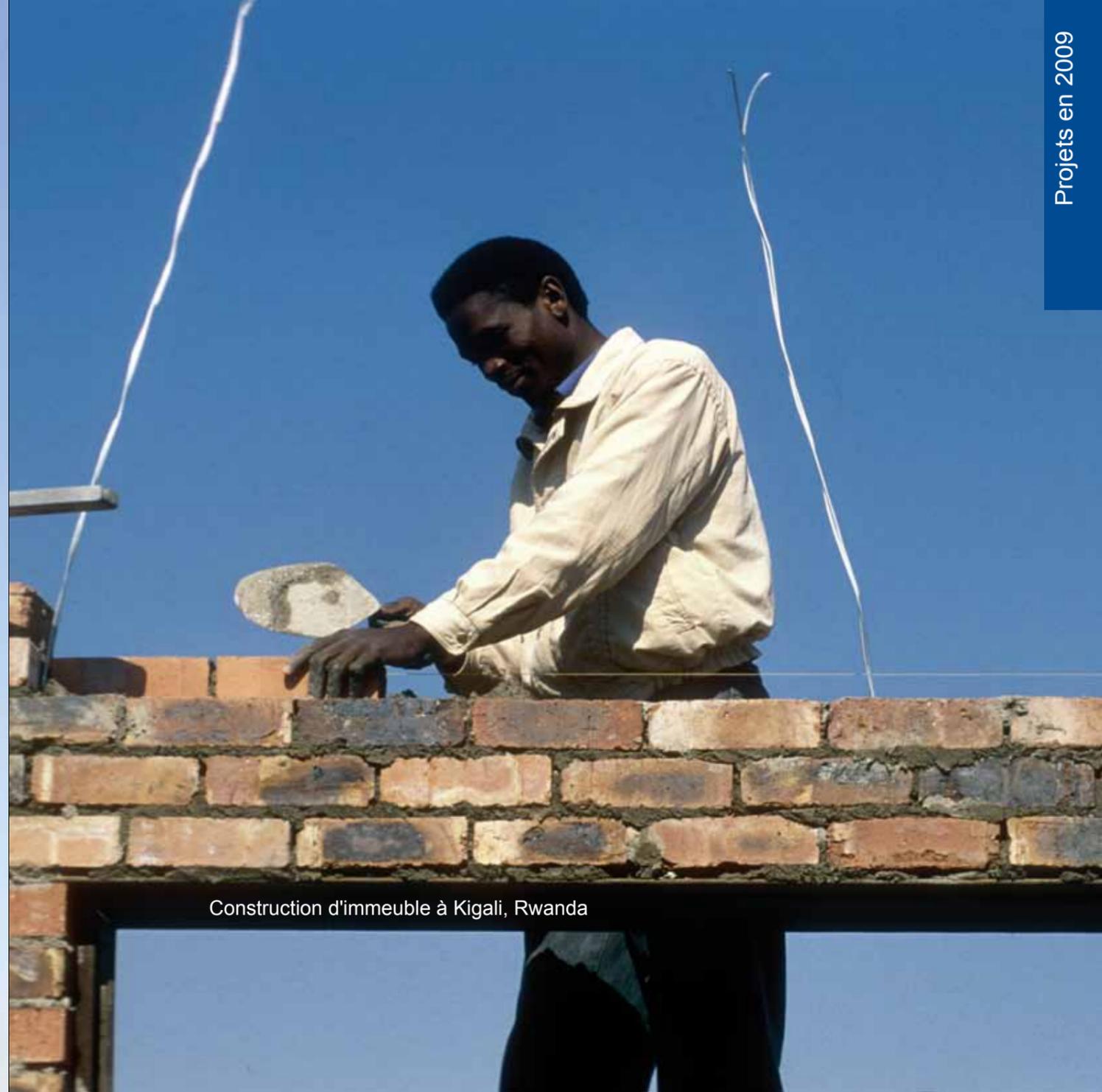


Secteur des télécommunications à Bujumbura, Burundi

## BURUNDI

### Projets

L'ACA est sur le point de conclure un contrat d'une valeur de 12,5 millions EU dans le secteur des télécommunications, en plus des divers projets engagés dans le domaine de l'agriculture.



Construction d'immeuble à Kigali, Rwanda

## RWANDA

### Projets

Au 31 décembre 2009, deux transactions évaluées à plus de 32 millions de dollars EU étaient sur le point d'aboutir dans les secteurs de la construction et de la fabrication.



Port à Dar-es-Salaam, Tanzanie

## TANZANIE

### Projets

Secteur : Énergie

Projet : Électrification des zones rurales

Type d'assurance : Assurance globale contre le risque de non-paiement

Risques couverts : Défait de paiement d'un débiteur souverain

Somme maximale assurée : 11 millions de dollars EU

Une entreprise internationale d'énergie a souscrit une assurance auprès de l'ACA pour se protéger contre le non-paiement par le gouvernement, qui a offert une garantie de remboursement de toute perte de revenus émanant de la fluctuation des cours pour les trois prochaines années.

Le projet permettra de transformer le gaz, un secteur public actuellement au point mort, en électricité, une alternative plus écologique aux sources d'énergie diesel ou hydrauliques utilisées dans le sud-est du pays, région pauvre en services. Le projet financera également les infrastructures, notamment la construction d'un oléoduc de 27 kilomètres et d'une centrale au gaz qui transmettra l'électricité aux communautés rurales pour la première fois.





Minerais en Zambie

## ZAMBIE

### Projets

**Secteur :** Énergie

**Projet :** Génération d'électricité

**Type d'assurance :** Assurance-risque politique

**Risques couverts :** Non-remboursement par un emprunteur sous-souverain d'un prêt

**Somme maximale assurée :** 20 millions de dollars EU

Une banque internationale opérant en Afrique a souscrit une assurance auprès de l'ACA pour couvrir ses investissements dans un projet hydroélectrique, qui fournira jusqu'à 98 % de l'électricité du pays. Le projet vise à combler en partie les carences en énergie du pays, dans lequel seuls 20 % de la population ont accès à l'électricité.

**Secteur :** Exploitation minière

**Projet :** Transport de carburant

**Type d'assurance :** Assurance globale contre le risque de non-paiement

**Risques couverts :** Non-paiement par une entreprise privée

**Somme maximale assurée :** 6,4 millions de dollars EU

Une institution financière multilatérale mandatée pour financer le commerce intra-africain et international, a approché l'ACA pour s'assurer contre le non-paiement par son emprunteur, un spécialiste du transport dans l'industrie minière.

Les revenus des mines représentent une portion importante du PNB de la Zambie. Dans la région minière, le manque d'infrastructures, notamment de transports routiers, a handicapé la productivité de l'industrie. Ce projet permettra aux entreprises minières d'accéder à un mode de transport fiable pour leurs stocks.

**Secteur :** Télécommunications

**Projet :** Fourniture et installation d'équipements de télécommunication

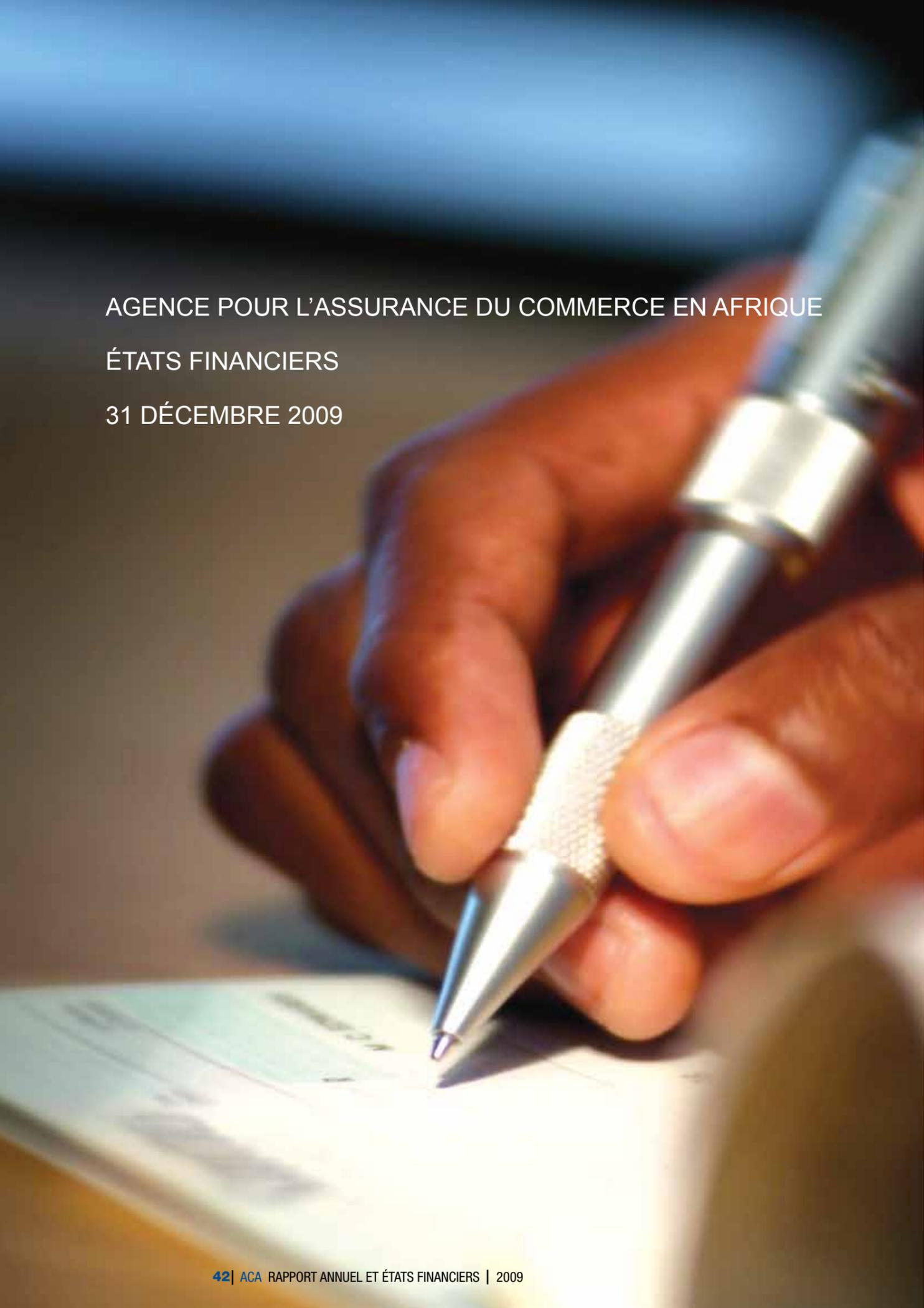
**Type d'assurance :** Assurance globale contre le risque de non-paiement

**Risques couverts :** Restriction des transferts, expropriation, guerre et troubles civils, et embargo

**Somme maximale assurée :** 3,7 millions de dollars EU

Cette transaction s'inscrit dans le cadre d'un accord d'approvisionnement entre deux multinationales, l'une étant un fabricant d'équipements de télécommunication et l'autre un fournisseur de services de téléphonie mobile. L'ACA assure les comptes clients pour la fourniture et l'installation d'équipements de connectivité de réseau et d'accessoires connexes dans plusieurs pays d'Afrique.

Le marché des télécommunications zambien reste compétitif avec un secteur des télécoms régulé de manière indépendante, trois réseaux mobiles concurrents et un opérateur national en cours de privatisation. Le marché zambien, avec une pénétration moyenne de 29 % sur le segment de la téléphonie mobile, soit inférieure à la moyenne du continent, fait partie des marchés les plus porteurs d'Afrique orientale et australe.



AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2009

## SOMMAIRE

Informations sur les organes de l'Agence	44
Rapport des Administrateurs	46
Déclaration de la responsabilité des Administrateurs sur les états financiers	47
Rapport de l'Auditeur indépendant sur le Compte spécial	48
Rapport de l'Auditeur indépendant sur les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus	50
Rapport de l'Auditeur indépendant sur les états financiers	53
États financiers	
État du résultat global	54
Bilan	55
Variation des capitaux propres	56
Tableau des flux de trésorerie	57
Annotations relatives aux états financiers	58-87

## AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE INFORMATIONS SUR LES ORGANES DE L'AGENCE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Les membres actuels du Conseil d'administration sont les suivants:

Nom	Membre représenté	Fonction	Administrateur suppléant
Israel L. Kamuzora	- Tanzanie	- Président	Basil Saprapasen
Sindiso Ngwenya	- Membres de la catégorie « D »	- Vice-président	Rajni Varia (nommé le 19 mai 2009)
Prime Nyamoya (nommé le 19 mai 2009)	- Burundi	- Administrateur	Gérard Niyibigira
Abdulrazq Adan Ali (coopté le 27 novembre 2009) (Cyrus Njiru a quitté le 27 novembre 2009)	- Kenya	- Administrateur	Isaac Awuondo
Robert Bayigamba	- Rwanda	- Administrateur	François Ngarambe
Irene Kego Oloya (nommée le 28 juillet 2009)	- Ouganda	- Administrateur	Michael Olupot Tukei
James S. Mulungushi	- Zambie	- Administrateur	Chris Kapanga (Malawi)
Gerard van Brakel (nommé le 19 mai 2009)	- Membres de la catégorie « C »	- Administrateur	Daniel Stausberg (nommé le 19 mai 2009)

### DIRECTEUR GÉNÉRAL

Stewart Kinloch Directeur Général a.i. (Grande-Bretagne)  
Peter M. Jones (Grande-Bretagne – a pris sa retraite le 31 juillet 2009)

### SIÈGE SOCIAL DE L'ACA

Kenya Re Towers, 5th Floor  
Capital Hill Road, Upper Hill  
P O Box 10620 00100 – NAIROBI  
KENYA

### BUREAUX DE REPRÉSENTATION DE L'ACA

Plot 43 Nakasero Road P.O.Box 7683 KAMPALA OUGANDA	Kwacha House Annex Cairo Road P.O. Box 31303 LUSAKA ZAMBIE	Tanzania Private Sector Foundation Private Sector House Plot 1288, Mwaya Road, Masaki. Msasani Peninsula P.O. Box 11313 DAR ES SALAAM TANZANIE
---	--	--

## AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE INFORMATIONS SUR LES ORGANES DE L'AGENCE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

### BANQUIERS

Standard Chartered Bank Kenya Limited Kenyatta Avenue Branch, P O Box 40310 00100 – NAIROBI KENYA	Nedbank Limited Old Mutual Place 2 Lambeth Hill, London EC4V 4GG UNITED KINGDOM	ING Bank N.V. London Branch 60 London Wall, London EC2M 5TQ UNITED KINGDOM
--	---	--

### DÉPOSITAIRES DES FONDS FIDUCIAIRES DE GARANTIE

Nedbank Limited Old Mutual Place 2 Lambeth Hill, London EC4V 4GG UNITED KINGDOM	ING Bank N.V. London Branch 60 London Wall, London EC2M 5TQ UNITED KINGDOM
---	--

### AUDITEUR

PricewaterhouseCoopers  
The Rahimtulla Tower  
Upper Hill Road  
P O Box 43963  
00100 - NAIROBI  
KENYA

## RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

### POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Les Administrateurs présentent leur rapport et les états financiers vérifiés de l'exercice clos au 31 décembre 2009, qui montrent la situation des affaires de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (« ACA » ou « l'Agence »).

#### CRÉATION

L'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique est une personne morale établie en vertu de l'Accord portant création de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (« Traité de l'ACA »), lequel est entré en vigueur le 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2001 et a été amendé le 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2007. Elle est enregistrée auprès du Secrétariat des Nations unies (sous le numéro matricule 49593) conformément aux dispositions de l'article 102 de la Charte des Nations unies.

L'ACA a son siège social à Nairobi, au Kenya. Elle a également des bureaux de représentation à Kampala, en Ouganda ; à Lusaka, en Zambie ; et à Dar-es-Salam, en Tanzanie.

#### ACTIVITÉ PRINCIPALE

L'ACA a été créée en vue de faciliter, d'encourager et de développer la fourniture de l'assurance (y compris la coassurance et la réassurance), des garanties et d'autres services et instruments financiers à des fins de promotion des échanges commerciaux, des investissements et d'autres activités productives en Afrique, en complément à ceux qu'offrent les secteurs public ou privé, ou en coopération avec ces derniers.

#### RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est présenté à la page 54

	\$EU
Revenu	3,440,081
Dépenses	(4,084,445)
Perte de l'exercice	(644,364)

La perte de l'exercice a été imputée aux bénéfices réinvestis.

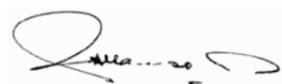
#### ADMINISTRATEURS

Les Administrateurs titulaires et leurs suppléants pour l'exercice considéré sont indiqués à la page 44.

#### AUDITEUR

L'auditeur, PricewaterhouseCoopers, a été désigné par l'Assemblée générale annuelle le 29 mars 2007.

Par ordre du Conseil



Israel L. Kamuzora

Président du Conseil d'administration

Nairobi

Le 19 mars 2010

## DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS SUR LES ÉTATS FINANCIERS

### POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Aux termes du Traité de l'ACA, les Administrateurs ont la responsabilité de préparer des états financiers qui donnent une image fidèle de la situation des affaires financières et du résultat des opérations de l'Agence à la fin de chaque exercice. Ils sont également responsables de la bonne tenue de livres des comptes montrant, avec une précision raisonnable, la situation financière de l'Agence. Ils sont de même responsables de la sauvegarde de ses actifs.

Les Administrateurs acceptent la responsabilité des états financiers de l'exercice, lesquels ont été préparés sur la base de normes comptables appropriées, de jugements et appréciations raisonnables et prudents, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux dispositions du Traité de l'ACA. Les Administrateurs sont d'avis que les états financiers de l'Agence donnent une image fidèle de la situation de ses opérations financières, de son résultat d'exploitation et de tout fait significatif qui s'est produit après la fin de l'exercice jusqu'à la signature des états financiers.

Les Administrateurs sont par ailleurs responsables de la tenue des livres des comptes sur la base desquels sont préparés les états financiers ainsi que de la conception, de la mise en œuvre et du maintien de systèmes adéquats de contrôle interne permettant une présentation juste d'états financiers exempts d'anomalies significatives.

Les Administrateurs n'ont aucune raison de penser que l'Agence ne sera pas en mesure de poursuivre ses activités au cours des douze prochains mois, à compter de la date de cette déclaration.



Israel L. Kamuzora

Administrateur



Sindiso Ngwenya

Administrateur



Stewart Kinloch

Directeur général a.i.

Le 19 mars 2010

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES SUR LE COMPTE SPÉCIAL POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

## Introduction

Aux termes de :

- l'Accord de crédit de développement (ACD) daté du 8 juin 2001;
- l'Accord amendant l'Accord de crédit de développement daté du 19 juillet 2005; et
- l'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement daté du 23 mars 2007 (Accord de crédit amendé),

lesquels accords ont été conclus entre l'Association internationale de développement (IDA) et l'Agence, celle-ci a accordé à cette dernière un crédit de développement s'élevant à 7 200 000 droits de tirage spéciaux (DTS) - environ 10 000 000 \$EU avant la prise en compte des effets des fluctuations des taux de change, les transactions de l'Agence étant principalement libellées en dollars des États-Unis-- pour financer les coûts d'exploitation de l'Agence. Ce montant comprend : (a) un montant initial de 3 900 000 DTS (5 310 422 \$EU) ; et (b) un montant supplémentaire de 3 300 000 DTS (soit près de 5 000 000 \$EU).

Tel que requis par l'Accord de crédit amendé, l'ACA a ouvert un Compte spécial aux fins d'y déposer les ressources du crédit mobilisé auprès de l'IDA.

Les activités du Compte spécial comprennent la réception des dépôts et des décaissements reçus d'IDA, tels que prouvés par des états de dépenses, des paiements justifiés par des demandes de retrait, les intérêts éventuels sur les soldes et qui appartiennent à l'emprunteur, et les soldes restant à la fin de l'exercice.

Les demandes de tirages additionnels dans le cadre du crédit accordé à l'Agence sont basées sur les états de dépenses soumis par la direction à l'IDA pour des charges encourues aux termes des modalités de l'Accord de crédit amendé.

## Responsabilité de la Direction

La Direction a la responsabilité de s'assurer que les activités du Compte spécial sont conformes aux procédures de l'IDA et à l'Accord de crédit amendé. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en application et le maintien de contrôles internes nécessaires pour s'assurer que les activités du Compte spécial sont exemptes d'inexactitudes, qu'elles soient dues à de la fraude ou à l'erreur.

## Responsabilité de l'auditeur

En tant qu'auditeur de l'Agence, nous devons fournir une opinion indépendante sur le degré de conformité des activités du Compte spécial selon les procédures de l'IDA et les modalités de l'Accord de crédit amendé, et de rendre compte du solde du Compte spécial à la fin de l'exercice. Nous sommes également tenus de vérifier et de signaler si les retraits effectués suivant les procédures des états de dépenses sont corrects et justifiés.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques et que nous planifions et exécutons notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les activités du Compte spécial sont conformes aux procédures de l'IDA, aux modalités de l'Accord de crédit amendé et au solde du Compte spécial au 31 décembre 2009.

L'audit devait inclure l'examen, sur base de sondages, des transactions concernant les activités du Compte spécial et des preuves soutenant la conformité de ces activités avec les procédures de l'IDA et les modalités de l'Accord de crédit amendé.

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES SUR LE COMPTE SPÉCIAL (suite) POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

## Résultats de l'audit

Au courant de l'exercice clos au 31 décembre 2009, la direction a soumis un état des dépenses demandant des retraits additionnels de 2 030 133 \$EU dans le cadre de l'Accord de crédit amendé. Ces demandes étaient en rapport avec les dépenses encourues pendant les exercices financiers clos le 31 décembre des années 2007, 2008 et 2009. Les charges encourues pour lesquelles l'Agence a demandé un remboursement sont classées par catégories comme suit :

- Services de consultants / formation : 243 765 \$EU;
- Frais de fonctionnement : 1 786 392 \$EU.

Nous avons vérifié par sondages les pièces justificatives des dépenses remboursées. Nous voulions nous assurer que :

- l'acquisition des biens et des services de conseil a été faite conformément à l'article III de l'Accord de crédit amendé ;
- les dépenses engagées étaient appuyées par des pièces justificatives appropriées telles que les factures des tiers ; et
- seule la portion éligible des dépenses encourues a été incluse dans la demande de remboursement.

Le solde dans le Compte spécial au 31 décembre 2009 était zéro (2008 : zéro). Le décaissement des tirages additionnels pour les dépenses susmentionnées avait été effectué à la fin de l'exercice et les fonds transférés dans les comptes bancaires opérationnels de l'Agence.

## Opinion

À notre avis, le Compte spécial a été tenu conformément aux conditions de l'Accord de crédit de développement daté du 8 juin 2001, de l'Accord amendant l'Accord de crédit de développement du 19 juillet 2005 et de l'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement du 23 mars 2007.

Experts-comptables agréés

Le 19 mars 2010

Nairobi

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS

## POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

### Introduction

L'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA) doit ouvrir et tenir auprès d'une/de banque(s) commerciale(s) de renom (les Dépositaires des Comptes fiduciaires de garantie), un compte fiduciaire de garantie et un compte de revenus en dollars des États Unis (\$EU) au nom de chaque État membre africain participant aux termes des instruments suivants : les Accords de crédit de développement (ACD) ; l'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement signé entre l'Association internationale de développement (IDA) et l'ACA et entre l'IDA et chacun des États africains participant au Projet de facilitation du commerce régional (RTFP) ; ainsi que les Accords de participation et les Accords portant amendement des Accords de participation conclus entre l'ACA et chacun des États africains membres.

Conformément aux demandes faites par l'ACA au nom de chaque État africain membre, l'IDA décaisse le crédit dudit État sur le compte fiduciaire de garantie respectif. Les intérêts provenant des ressources des comptes fiduciaires de garantie sont déposés dans un compte de revenus séparé pour chaque État africain membre et mis à la disposition de l'ACA (excepté pour Madagascar).

Les fonds dans les Comptes fiduciaires de garantie donnent à l'ACA la capacité requise de souscription de polices d'assurance contre les risques politiques et commerciaux, y compris la coassurance et la réassurance.

En conformité avec le programme de restructuration juridico-financière de l'Agence, les fonds existants tenus dans les Comptes fiduciaires de garantie au nom des pays répondant aux exigences des Accords portant amendement des Accords de crédit de développement entre l'IDA et chaque État membre africain ont été ou doivent être entièrement convertis en participation aux capitaux propres de l'ACA.

### Responsabilité de la Direction

La Direction a la responsabilité de s'assurer que les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus sont tenus conformément aux dispositions des instruments suivants :

- Le Traité de l'ACA ;
- L'Accord portant amendement des Accords relatifs au Projet (Accord amendé relatif au Projet ACA/IDA) ;
- L'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et l'Association internationale de développement (Accord de crédit de développement ACA/IDA amendé) ;
- Les Accords portant amendement des Accords de crédit de développement conclus entre l'Association internationale de développement et chaque État membre africain (Accords de crédit de développement amendés IDA/États membres africains) ;
- Les Accords portant amendement des Accords de participation conclus entre chaque État membre africain et l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (Accords de participation amendés ACA/États membres africains) ;
- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif au Compte fiduciaire de garantie conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique, les Dépositaires des Comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs ; et
- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif à la facilité d'assurance conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et les Assureurs.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en application et le maintien de contrôles internes nécessaires pour s'assurer que les opérations des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus sont exemptes d'inexactitudes, qu'elles soient dues à de la fraude ou à l'erreur.

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS (suite)

## POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

### Responsabilité de l'auditeur

En tant qu'auditeur de l'Agence, nous devons fournir une opinion indépendante sur le degré de conformité, pendant l'exercice clos au 31 décembre 2009, des opérations des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus avec les dispositions des accords suivants :

- Le Traité de l'ACA ;
- L'Accord amendé relatif au Projet ACA/IDA ;
- L'Accord de crédit de développement amendé ACA/IDA ;
- Les Accords de crédit de développement amendés IDA/États membres africains ;
- Les Accords de participation amendés ACA/États membres africains ;
- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif au Compte fiduciaire de garantie conclu entre l'ACA et les Dépositaires des comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs ; et
- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif à la facilité d'assurance conclu entre l'ACA et les Assureurs.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent que nous respections les exigences déontologiques et que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les opérations des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus sont conformes aux dispositions des accords susmentionnés.

Notre audit comprenait l'examen, sur base de sondages, des transactions relatives aux opérations des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus pour l'exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

### Résultats de l'audit

Aux termes des neuf Accords de crédit de développement amendés IDA/États membres africains, le total du crédit éligible que l'IDA a mis à la disposition desdits États s'élevait à 94 093 500 DTS (138 170 893 \$EU) au 31 décembre 2009.

En conformité avec son Accord de crédit de développement amendé respectif, chaque État membre africain se conformant aux conditions suspensives contenues dans ledit Accord et dont ce dernier a été déclaré en vigueur par l'IDA devait recevoir un décaissement additionnel dans les comptes bancaires de l'ACA devant porter les fonds déboursés à 64 % du crédit total disponible affecté à l'État membre africain en question.

Au 31 décembre 2009, le pourcentage du crédit disponible total affecté à chaque pays participant qui avait été déjà déboursé était comme suit :

- Madagascar : 100% ;
- Le Burundi, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie : 64%.

Les soldes dans les Comptes fiduciaires de garantie au 31 décembre 2009 jouaient les rôles suivants :

- Burundi : les 3 750 000 \$EU étaient des fonds en nantissement pour le contrat de la Brarudi avec la Banque de la ZEP ;
- Madagascar : 900 000 \$EU détenus en attendant la mise au point de la restructuration juridico-financière par cet État, après quoi ce montant dans le Compte fiduciaire de garantie sera transféré dans le compte bancaire de l'ACA ;
- En 2009, un montant de 1 932 828 \$EU concernant des fonds engagés de la Tanzanie et transférés du Compte fiduciaire de garantie au compte bancaire de l'ACA lors du renouvellement d'une police qui n'exigeait pas de nantissement en espèces.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS *(suite)* POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

### Opinion

À notre avis, les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus ont été tenus conformément aux dispositions des instruments suivants: le Traité de l'ACA ; l'Accord amendé relatif au Projet ACA/IDA ; l'Accord de crédit de développement amendé ACA/IDA ; les Accords de crédit de développement entre l'IDA et les États membres africains ; les Accords de crédit de développement amendés IDA/États membres africains ; les Accords de participation amendés ACA/États membres africains ; l'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif aux Comptes fiduciaires de garantie entre l'ACA et les Dépositaires des Comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs ; l'Accord de facilité d'assurance entre l'ACA et les Assureurs ; ainsi que l'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord de facilité d'assurance entre l'ACA et les Assureurs.

Experts-comptables agréés  
Nairobi

Le 19 mars 2010

## AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Nous avons apuré les états financiers ci-joints de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique, lesquels sont présentés de la page 54 à la page 87. Ces états financiers comportent le bilan au 31 décembre 2009, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et le tableau du flux de trésorerie pour l'exercice venant de s'achever, ainsi qu'un résumé des règles et méthodes comptables significatives et d'autres notes explicatives.

### Responsabilité des Administrateurs au sujet des états financiers

Les Administrateurs ont la responsabilité de préparer et de bien présenter ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien de systèmes adéquats de contrôles internes permettant une préparation et une présentation juste d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à de la fraude ou à l'erreur ; le choix et l'application de règles et méthodes comptables appropriées ; et des évaluations de comptabilité qui sont raisonnables dans les circonstances.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion indépendante au sujet des états financiers sur base de notre audit. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques et que nous planifions et exécutions notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Un audit implique l'exécution de procédures en vue d'obtenir des preuves d'audit au sujet des montants et des informations indiqués dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement de l'auditeur, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. En faisant ces évaluations des risques, l'auditeur considère les contrôles internes appropriés à la préparation et à la présentation juste des états financiers de l'entité afin de concevoir des procédures d'audit qui sont appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la compagnie. Un audit comprend également l'évaluation de la qualité des règles et méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des évaluations de comptabilité faites par les administrateurs, aussi bien que l'évaluation de la présentation globale des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés comme base de notre opinion.

### Opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de l'état des affaires financières de l'Agence au 31 décembre 2009 et de sa perte, de la variation de ses capitaux propres et du flux de trésorerie pour l'exercice considéré selon le référentiel IFRS.

Experts-comptables agréés  
Nairobi

Le 19 mars 2010

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL  
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

	Notes	2009 \$EU	2008 \$EU
<b>REVENU</b>			
Primes brutes		3 614 707	1 917 125
Primes de réassurance cédées		(1 871 739)	(899 631)
Variation de provision pour primes non acquises		(504 745)	(262 789)
Primes acquises nettes	5	<u>1 238 223</u>	<u>754 705</u>
Revenu des commissions	6	258 579	121 352
Produit des placements	7	1 569 239	2 776 643
Autre bénéfice d'exploitation	8	<u>374 040</u>	<u>154 958</u>
<b>TOTAL DU REVENU</b>		<b><u>3 440 081</u></b>	<b><u>3 807 658</u></b>
<b>DÉPENSES</b>			
Sinistres survenus	9		
- Bruts		6 142	13 784
- Quote-part des réassureurs		(3 685)	(13 784)
<b>Sinistres survenus nets</b>		<u>2 457</u>	<u>-</u>
Frais d'acquisition	10	51 567	56 328
Frais administratifs	11	3 898 567	3 349 773
Perte/(gain) de change	12	58 702	27 221
Charges financières	13	<u>73 152</u>	<u>108 978</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b><u>4 084 445</u></b>	<b><u>3 542 300</u></b>
<b>a) GAIN/(PERTE) POUR L'EXERCICE</b>		<b><u>(644 364)</u></b>	<b><u>265 358</u></b>
<b>b) AUTRE RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL POUR L'EXERCICE</b>		<b><u>(644 364)</u></b>	<b><u>265 358</u></b>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

	Notes	2009 \$EU	2008 \$EU
<b>ACTIF</b>			
Balance de caisse et solde en banque		5 827 587	4 199 895
Comptes bancaires de l'ACA	14	91 872 725	79 839 897
Comptes fiduciaires de garantie	14	4 650 000	6 582 828
Soldes d'assurance à recevoir	15	1 194 679	773 782
Soldes de réassurance à recevoir	16	136 687	56 561
Autres créances et paiements anticipés	17	532 660	410 924
Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres	18	54 556	50 871
Quote-part du réassureur des primes non acquises	19	998 325	540 747
Frais d'acquisition reportés	20	19 877	22 010
Biens et équipements	21	266 108	141 941
Actif incorporel	22	28 232	22 532
		<u>105 581 436</u>	<u>92 641 988</u>
<b>PASSIF</b>			
Soldes d'assurance exigibles	15	745 434	167 367
Soldes de réassurance exigibles	16	212 694	445 612
Autres montants et charges exigibles	23	461 365	311 516
Provisions techniques sinistres	18	57 014	50 871
Primes non acquises	24	1 980 974	1 018 649
Commissions de cession non acquises	25	117 569	57 056
Subvention non acquise	26	-	70 300
IDA – Crédit de développement	27	9 896 393	7 866 260
		<u>13 471 443</u>	<u>9 987 631</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	28	96 100 000	86 000 000
Compte primes d'émission	28	441 062	441 062
Réserve générale	29	250 000	250 000
Capital de souscription	30	900 000	900 000
Bénéfices réinvestis		(5 581 069)	(4 936 705)
		<u>92 109 993</u>	<u>82 654 357</u>
		<u>105 581 436</u>	<u>92 641 988</u>

Les états financiers présentés de la pages 54 to 87 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 19 mars 2010 et ont été signés en son nom par :



Israel L. Kamuzora  
Administrateur



Sindiso Ngwenya  
Administrateur



Stewart Kinloch  
Directeur général a.i.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES  
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Notes	Capital Social \$EU	Comptes Primes d'Émission \$EU	Réserve Générale \$EU	Capital de Souscription \$EU	Bénéfices Réinvestis \$EU	Total \$EU
Au 1er janvier 2008	46 000 000	159 762	250 000	14 161 007	(5 202 063)	55 368 706
Résultat global total	-	-	-	-	265 358	265 358
Transactions avec les propriétaires	-	-	-	-	-	-
Décaissement de fonds 30				27 020 293	-	27 020 293
Conversion en capital social 30	40 000 000	-	-	(40 000 000)	-	-
Transfert à la prime d'émission 30	-	281 300	-	(281 300)	-	-
Total des transactions avec les propriétaires	40 000 000	281 300	-	(13 261 007)	-	27 020 293
Au 31 décembre 2008	86 000 000	441 062	250 000	900 000	(4 936 705)	82 654 357
Au 1er janvier 2009	86 000 000	441 062	250 000	900 000	(4 936 705)	82 654 357
Perte globale totale	-	-	-	-	(644 364)	(644 364)
Perte de l'exercice	-	-	-	-	(644 364)	(644 364)
Transactions avec les propriétaires						
Total des transactions avec les propriétaires	-	-	-	-	-	-
Décaissement de fonds 28	10 100 000					10 100 000
Au 31 décembre 2009	96 100 000	441 062	250 000	900 000	(5 581 069)	92 109 993

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE  
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Notes	2009 \$EU	2008 \$EU	
<b>RESSOURCES PROVENANT DES ACTIVITÉS DES OPÉRATIONS</b>			
Ressources nettes provenant (utilisées pour les) des activités des opérations	31 (a)	(163,044)	464,712
<b>RESSOURCES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>			
Achat de véhicules à moteur et d'équipement	21	(223 421)	(134 572)
Achats d'actifs incorporels	22	(22 430)	(19 547)
Produit sur cession d'équipements		6 454	16 457
Ressources nettes utilisées pour les activités de placement		(239 397)	(137 662)
<b>RESSOURCES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Recettes de Crédits de développement de l'IDA	27	2 030 133	2 224 202
Capital social	28	10 100 000	40 000 000
Prime d'émission	30	-	281 300
Ressources nettes provenant des activités de financement		12 130 133	42 505 502
<b>AUGMENTATION DES ESPÈCES ET VALEURS ASSIMILABLES</b>		<b>11 727 692</b>	<b>42 832 552</b>
<b>ESPÈCES ET VALEURS ASSIMILABLES</b>			
AU 1ER JANVIER		89 722 620	46 890 068
<b>ESPÈCES ET VALEURS ASSIMILABLES</b>			
AU 31 DÉCEMBRE	31 (b)	101 450 312	89 722 620

# AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

## ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

### POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

#### 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

##### (a) Base de préparation

Les états financiers de l'Agence sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans leur préparation sont restées inchangées par rapport à l'exercice précédent. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique en matière de comptabilité, sauf indication contraire dans les règles et méthodes comptables ci-après.

La préparation des états financiers conformément au référentiel IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables essentielles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité, ou lorsque les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers, sont présentés dans la Note 2.

##### (b) Adoption de normes comptables nouvelles et révisées

Normes, interprétations et amendements de normes publiées qui sont entrés en vigueur en 2009 :

IAS 1 (révisée), « Présentation des états financiers » – en vigueur depuis le 1er janvier 2009. La norme révisée interdit la présentation d'éléments des produits et des charges (c'est-à-dire toute variation des capitaux propres qui n'est pas attribuable aux propriétaires) dans l'état des variations des capitaux propres, exigeant que la variation des capitaux propres émanant de tiers soit présentée séparément, dans l'état du résultat global. En conséquence, l'Agence présente dans l'état de variation des capitaux propres tous les changements attribuables aux propriétaires, tandis que la variation des capitaux propres émanant de tiers est présentée dans l'état du résultat global. L'information comparative a été présentée de nouveau de sorte qu'elle soit également conforme à la norme révisée.

Normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui sont entrés en vigueur en 2009 mais ne sont pas applicables à l'Agence:

En 2009, les nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui sont repris ci-après sont entrés en vigueur pour la première fois mais n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de l'Agence:

IFRS 8, « Secteurs opérationnels » --entrée en vigueur le 1er janvier 2009 : la norme IFRS 8 remplace la norme IAS 14, « Information sectorielle ». La nouvelle norme exige une approche fonction de la vue de la direction, par laquelle l'information sectorielle est présentée sur la même base que celle qui est utilisée à des fins de rapports internes. En outre, les secteurs sont couverts d'une façon plus conforme à l'information interne fournie au décideur principal en matière d'opérations.

IFRS 7, « Instruments financiers – information à fournir » (amendement) – entrée en vigueur le 1er janvier 2009. L'amendement exige davantage d'information au sujet de la mesure de la juste valeur et du risque de liquidité. En particulier, l'amendement exige la divulgation des mesures de la juste valeur par l'utilisation d'une hiérarchie à niveaux. L'adoption de l'amendement n'a pas d'impact sur l'Agence.

IFRS 2 (amendement), « Paiement fondé sur des actions » - il clarifie que les conditions d'acquisition de droits sont celles de services et de performance. Toutes annulations par l'entité ou par d'autres parties devraient recevoir le même traitement en comptabilité.

IAS 23 (amendement), « Coûts d'emprunt » --entré en vigueur le 1er janvier 2009. L'amendement exige qu'une entité capitalise les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié (un qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu) en tant qu'élément du coût de cet actif.

# AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

## ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

### POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

#### 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Normes, interprétations et amendements de normes publiées qui ne sont pas encore entrés en vigueur :

Deux nouvelles normes (IFRS 3 – Regroupements d'entreprises et IAS 27 – États financiers consolidés et individuels) et de nombreux amendements aux normes existantes et de nouvelles interprétations ont été publiés et entreront en vigueur pour les exercices financiers de l'Agence commençant le ou après le 1er janvier 2010, mais l'Agence n'en a pas encore adopté à l'avance.

Les Administrateurs ont évalué la pertinence de ces amendements et interprétations au titre des opérations de l'ACA et sont d'avis qu'ils n'auront aucun impact majeur sur les états financiers de l'Agence pour l'exercice 2010.

##### (c) Monnaie de fonctionnement et conversion des monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dollars EU (\$EU), la monnaie de fonctionnement et de présentation des comptes de l'Agence.

Les transactions libellées en \$EU sont comptabilisées dans les états financiers au montant initial dans cette monnaie.

Les transactions libellées en Droits de tirage spéciaux (DTS) sont converties en \$EU au cours croisé du DTS et du \$EU aux taux de change en vigueur aux dates des transactions.

Les transactions en devises étrangères autres que le \$EU sont converties en \$EU aux cours de change au comptant aux dates des transactions. Les éléments du bilan libellés en monnaies autres que le \$EU sont convertis en \$EU aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel elles sont enregistrées.

##### (d) Contrats d'assurance

###### (i) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance représente un contrat de protection contre une perte au titre duquel l'assureur s'engage à rembourser le souscripteur en cas de sinistre spécifié. En vertu de ses polices d'assurance, l'ACA remboursera la partie assurée qui en est le bénéficiaire pour des pertes à hauteur d'un certain pourcentage du montant couvert et en vertu de certaines conditions. Les contrats d'assurance incluent également des cas pour lesquels l'Agence souscrit elle-même à une réassurance, c'est-à-dire qu'elle transfère son risque à des assureurs publics ou privés ; et elle offre de la réassurance, c'est-à-dire qu'elle accepte les risques des assureurs d'origine.

En tant qu'assureur de l'investissement et du crédit, les contrats d'assurance émis par l'Agence peuvent, dans l'ensemble, être classés de la manière suivante :

- Assurance/réassurance des investissements couvrant les risques inhérents aux projets d'investissement et transactions commerciales transfrontières (investissement direct étranger, prêts, financement de projets, produits de base, biens mobiles, etc.) ; et
- Assurance/réassurance-crédit qui assure la protection contre le non-paiement par les débiteurs privés et non privés.

Certains des contrats d'assurance émis par l'Agence sont sur le long terme et portent sur de multiples périodes d'informations financières.

# AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

## ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

### POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

#### 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### (ii) Comptabilisation et évaluation

###### I. Revenu tiré des primes

Les primes émises brutes ont trait aux contrats directs d'assurance et de réassurance souscrits durant l'année et couvrant une période de douze mois indépendamment du fait que la période se rapporte en totalité ou en partie à un exercice financier ultérieur, à moins que la police ne soit renouvelée pour une période plus courte. Les primes émises brutes sont initialement enregistrées comme non acquises ; leur portion acquise est comptabilisée en revenus. Les primes sont comptabilisées au titre de commissions acquises conformément au rendement périodique constant calculé sur la base de l'exposition escomptée aux risques éventuels. Les primes sont enregistrées en chiffres bruts, y compris les primes cédées aux réassureurs et les commissions payées aux intermédiaires.

Les primes cédées suivent la même approche que pour les contrats directs d'assurance et sont enregistrées en une réduction des primes brutes émises sur la période d'indemnisation, sur base de la structure des risques souscrits. Les commissions sur réassurance cédées et celles qui sont payées aux intermédiaires sont reportées et amorties selon les modalités des contrats d'assurance auxquelles les contrats de réassurance se rapportent.

###### II. Primes non acquises

La provision pour les primes non acquises comprend la proportion des primes brutes émises qui est estimée acquise pour l'exercice financier suivant, calculée séparément pour chaque contrat d'assurance en utilisant un rendement périodique constant calculé sur la base de l'exposition escomptée aux risques éventuels.

###### III. Commissions non acquises

Les recettes des commissions provenant des primes cédées sont différées et amorties selon les modalités des polices auxquelles elles se rapportent. Les commissions non acquises représentent la proportion de revenu correspondant aux primes non acquises.

###### IV. Frais d'acquisition reportés

Les frais de courtage encourus dans l'acquisition de nouveaux contrats et le renouvellement de polices sont différés et amortis selon les modalités des polices auxquelles ils se rapportent. Les frais d'acquisition reportés représentent la proportion de frais d'acquisition engagés correspondant aux primes non acquises.

###### V. Sinistres survenus et provisions

Les sinistres survenus comprennent les sinistres payés, les mouvements enregistrés dans les provisions techniques sinistres ayant fait l'objet d'une notification et les provisions constituées au titre de contrats pour lesquels un événement donnant lieu à une déclaration de sinistre est survenu mais non déclaré (SSND).

Les provisions techniques sinistres sont constituées sur la base de la meilleure estimation de l'Agence des sinistres ayant fait l'objet d'une notification, des SSND, et au titre de ses obligations d'assurance et de réassurance. L'Agence enregistre une provision technique sinistres lorsque, à son avis, une perte est probable et le montant de cette perte peut être raisonnablement estimé.

# AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

## ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

### POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

#### 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les estimations des indemnisations font l'objet d'une revue périodique. Leur variation est indiquée dans les états financiers pour la période durant laquelle des ajustements sont effectués, et elle est présentée séparément lorsqu'elle est significative. L'Agence est d'avis que les réserves sont adéquates pour couvrir le coût final de toutes les indemnisations. Cependant, ces réserves sont nécessairement calculées sur la base d'estimations, et il n'existe aucune garantie que l'engagement ultime ne dépassera pas ces estimations.

Aux fins de la présentation des états financiers, les provisions techniques sinistres de l'Agence sont présentées en chiffres bruts, et avant déduction de la réassurance. Partant, elles sont indiquées en chiffres bruts au passif du bilan, tout en créant un poste de réassurance (dénommé « quote-part des réassureurs des provisions techniques sinistres ») au titre de l'actif du bilan.

###### VI. Récupération

Après l'apparition d'une cause de sinistre ou le paiement d'une indemnisation, l'assuré, sur demande de l'Agence, est tenu de prendre toutes les mesures raisonnables, y compris une action en justice, en vue d'obtenir des recouvrements auprès de toute source possible. Toute récupération obtenue par l'assuré ou l'Agence doit être partagée au prorata de leurs intérêts respectifs. Les estimations de récupération sont incluses à titre d'indemnisation dans l'évaluation des provisions techniques sinistres.

###### VII. Contrats de réassurance

Les contrats conclus par l'Agence avec les réassureurs en vertu desquels elle reçoit une compensation pour les pertes encourues au titre d'un ou plusieurs contrats émis répondant aux critères de classification pour les contrats d'assurance sont classés dans la rubrique des contrats de réassurance détenus. Les contrats d'assurance conclus par l'Agence avec un autre assureur (réassurance active) sont inclus dans les contrats d'assurance.

Les prestations dont l'Agence est bénéficiaire en vertu des contrats de réassurance détenus sont enregistrées en actifs de réassurance. Ces actifs couvrent la quote-part du réassureur des primes non acquises, les soldes à court terme que doivent les réassureurs, ainsi que des montants à recevoir sur le long terme qui dépendent des sinistres et des prestations attendus des contrats d'assurance réassurés s'y rapportant. Les montants à recevoir dus par les ou à payer aux réassureurs sont évalués conformément aux montants associés aux contrats d'assurance réassurés et aux modalités de chaque contrat de réassurance. Les obligations liées à la réassurance sont essentiellement constituées des primes exigibles pour les contrats de réassurance et sont comptabilisées dans les charges exigibles à échéance.

L'Agence évalue ses actifs de réassurance pour dépréciation de façon régulière. S'il existe une indication que l'actif de réassurance a souffert d'une perte de dépréciation, l'Agence réduit la valeur comptable de cet actif à hauteur du montant recouvrable. Cette perte de dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat.

###### VIII. Montants à recevoir et exigibles se rapportant à l'assurance

Les montants à recevoir et exigibles sont enregistrés lorsqu'ils sont dus. Ceux-ci incluent les sommes dues aux et par les agents, les courtiers et les souscripteurs de contrats d'assurance.

S'il existe une indication que la prime d'assurance à recevoir a souffert d'une perte de dépréciation, l'Agence réduit la valeur comptable de cette prime en conséquence et comptabilise cette perte de dépréciation dans le compte de résultat.

Les primes émises brutes sont enregistrées sur la base de la durée des contrats qui débute durant la période de présentation de l'information financière.

Une durée de contrat se réfère à une période identifiable (qui fait partie de la durée de la police d'assurance) durant laquelle l'ACA continue de fournir une couverture en échange de primes payées par le souscripteur. La durée du contrat est normalement annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)  
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(e) Comptabilisation de revenus divers

Le revenu provenant des intérêts est comptabilisé en fonction du temps écoulé, qui prend en compte le rendement effectif tiré de l'actif.

Les subventions sont comptabilisées en résultat au moment où les charges connexes ou remboursables sont payées ou dues.

(f) Espèces et valeurs assimilables

Aux fins du tableau de flux de trésorerie, les espèces et valeurs assimilables incluent les placements liquides à court terme qui sont facilement convertibles en montants nets disponibles et avec une échéance initiale de douze mois ou moins à compter de la date de placement.

(g) Impôts

Conformément aux dispositions du Traité de l'ACA, l'Agence et ses avoirs sont exemptés de toute forme directe ou indirecte d'impôts par ses États membres.

(h) Biens et équipements et leur amortissement

Les biens et les équipements sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition après déduction de l'amortissement cumulé. Le coût d'acquisition inclut le prix d'achat direct et les frais connexes, notamment de fret, d'assurance et d'installation.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou enregistrés comme un actif séparé, selon le cas, seulement quand il est probable que des avantages économiques futurs liés à l'élément d'actif reviendront à l'Agence et le coût de ce dernier peut être mesuré d'une façon fiable. Tous les autres coûts, réparations et entretien sont imputés au compte de résultat pendant l'exercice financier où ils sont engagés.

L'amortissement des biens et des équipements est calculé selon le mode linéaire par référence à leurs durées probables d'utilisation aux taux annuels suivants :

Matériel roulant	25 % ;
Ordinateurs et équipements connexes	33 1/3% ;
Autre équipement de bureau	20 % ; et
Meubles et garnitures	20 %.

Les équipements d'une valeur durable dont le coût initial d'acquisition est inférieur à 300 \$EU sont capitalisés mais sont amortis en totalité durant l'année de leur acquisition.

Les gains et pertes résultant des aliénations sont déterminés par une comparaison du produit avec la valeur comptable des actifs et sont enregistrés dans les autres bénéfices d'exploitation pour le revenu et en frais administratifs pour les pertes. Les frais de réparation et d'entretien sont enregistrés en résultat durant l'exercice où ils sont engagés.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)  
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(i) Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent le coût des logiciels informatiques achetés.

Les dépenses engagées pour l'acquisition des logiciels informatiques sont capitalisées et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire au taux annuel de 33 1/3 %.

Les coûts associés au développement ou à la mise à jour de logiciels informatiques sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont engagés et ne sont capitalisés que lorsqu'ils accroissent les avantages économiques futurs matérialisés dans l'actif spécifique auquel ils se rapportent. Les coûts de développement de logiciels comptabilisés en actifs sont amortis selon la méthode d'amortissement linéaire au taux annuel de 33 1/3 %.

(j) Instruments financiers

Comptabilisation

Les achats et ventes réguliers d'actifs financiers sont enregistrés à la date de la transaction, qui est la date à laquelle l'Agence s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Évaluation

Les instruments financiers sont au départ mesurés suivant leur juste valeur plus les coûts de transaction.

L'évaluation ultérieure des divers éléments des instruments financiers détenus par l'Agence au 31 décembre 2009 est présentée ci-après :

(i) Créances commerciales et autres créances

Elles sont enregistrées au coût amorti.

(ii) Espèces et valeurs assimilables

Elles sont évaluées au coût historique.

(iii) Dettes commerciales et autres dettes

Elles sont enregistrées au coût amorti.

(iv) Compensation

Les éléments du bilan sont contrebalancés et le montant net est enregistré au bilan lorsque la compagnie dispose du droit ayant force exécutoire d'annuler les montants comptabilisés, et a l'intention soit de procéder au règlement sur la base du solde net, ou de réaliser l'actif et acquitter la dette simultanément.

(k) Dépréciation des actifs

L'Agence passe en revue, à chaque date du bilan, les biens, les équipements et les actifs incorporels. Lorsqu'il existe une indication qu'un actif pourrait avoir subi une dépréciation, l'Agence fait une estimation du montant recouvrable de l'actif. Lorsque le montant comptabilisé d'un actif excède le montant à recouvrer, on considère que l'actif fait l'objet d'une réduction de sa valeur à hauteur du montant recouvrable.

Pour les créances, l'Agence met en place une provision relative à la dépréciation lorsqu'il existe une indication objective qu'elle ne sera pas en mesure de récupérer tous les montants dus selon les termes originaux des créances pertinentes.

Les pertes de dépréciation sont comptabilisées dans le compte du résultat pour la période durant laquelle elles ont eu lieu.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)  
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(l) Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, net des coûts de transaction encourus, et ils sont libellés par la suite à un coût amorti.

(m) Avantages sociaux du personnel

(i) Obligations liées aux prestations de pension

L'Agence administre un Fonds de prévoyance du personnel en vertu duquel un employé peut soit décider de disposer d'un instrument de retraite/ fonds de prévoyance de son choix, soit adhérer au régime de placement en Fonds de prévoyance du personnel de l'Agence. Les actifs de ces fonds sont détenus et administrés séparément des avoirs de l'Agence.

Tous les fonds sont pleinement financés par les contributions versées par l'Agence et les employés, la contribution mensuelle de cette dernière étant limitée à un plafond de 14 % du salaire de base des employés. L'ACA n'a pas d'obligations légales ou implicites de verser des contributions supplémentaires à ces régimes.

Les obligations de l'Agence au titre de ces Fonds sont enregistrées en compte de résultat à la date d'échéance.

(ii) Autres avantages

L'obligation monétaire estimative liée aux droits des employés acquis au titre de leur congé annuel à la date du bilan est comptabilisée comme une charge courue.

(n) Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'Agence a une obligation actuelle, juridique ou implicite découlant d'un événement antérieur, et qu'il est probable qu'une sortie de fonds sera requise pour honorer l'obligation, et qu'on puisse faire une estimation fiable du montant de cette obligation. Lorsque l'effet d'escompte de la valeur actuelle est significatif, les provisions sont ajustées pour refléter la valeur temporelle du numéraire.

Lorsque l'Agence attend qu'une provision soit remboursée, le remboursement est enregistré comme un actif séparé, mais uniquement lorsque le remboursement est pratiquement certain.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)  
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

2. ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Le domaine que la Direction considère comme le plus crucial en ce qui concerne l'application des estimations et des hypothèses est la constitution de ses provisions techniques sinistres. Celles-ci sont calculées sur la base de paramètres spécifiques aux contrats. Un sommaire détaillé de la politique de constitution des provisions pour sinistres est donné dans la note 1 (d) et (ii) V.

3. GESTION DES RISQUES

Les activités de l'Agence l'exposent à une variété de risques économiques et commerciaux, ainsi qu'à des risques politiques et de crédit concernant ses assurés, risques inhérents à la souscription de ces assurances. L'ACA a élaboré pour l'ensemble de l'entreprise une capacité à reconnaître, analyser, évaluer, atténuer et gérer les risques essentiels auxquels est confrontée l'organisation.

Le Cadre de référence pour la gestion des risques de l'entreprise à l'Agence a été mis en œuvre au cours de la première moitié de 2009, conformément au référentiel de contrôle interne « COSO », et il sert de fondement aux activités de gestion des risques de l'Agence. Il intègre une gestion et une politique vigoureuses en matière de risques, une définition précise de la tolérance aux risques, des rôles clairs dans la gestion des risques de l'entreprise, une évaluation rigoureuse des risques et des processus décisionnels en matière d'atténuation des risques, ainsi que la communication régulière des indicateurs de risques fondamentaux.

En plus de la gestion des risques identifiés par le Cadre de référence pour toute l'Agence, le programme global de gestion des risques de l'ACA vise à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur la performance financière de l'Agence à travers la définition de limites aux risques liés aux souscriptions, le recours efficace à la réassurance, des politiques de crédit régies par la prise en compte des risques des contreparties et des critères définis pour l'approbation des intermédiaires et des réassureurs. Des directives relatives aux investissements en accord avec les meilleures pratiques du marché sont appliquées afin de gérer les contreparties, le type et la teneur de l'investissement et le risque de liquidité, et elles visent à optimiser le rendement tout en s'assurant que les capitaux des investissements ne courent pas le risque de subir des pertes ou des dépréciations.

(a) Le risque d'assurance

Les polices d'assurance souscrites par l'Agence impliquent la possibilité d'événements affectant les contrats d'assurance et, en conséquence, une incertitude quant au montant et au moment des sinistres. L'ACA reconnaît qu'un contrôle adéquat du risque d'assurance est primordial pour l'intégrité de ses opérations en tant qu'assureur des crédits et de l'investissement. Dans ce contexte, elle a mis en place des cadres et des processus de gestion des souscriptions, conçus de manière à assurer une identification, une évaluation, un contrôle, une atténuation, un partage et un suivi efficaces des risques inhérents à ses activités de souscription, notamment les éléments suivants :

- Des évaluations des pays ;
- Le recours à l'analyse des risques liés au portefeuille ;
- Une évaluation prudente des risques de crédit et de souscription s'adressant à des acheteurs ou des débiteurs assurés individuels ;
- Une évaluation technique globale et une estimation exhaustive des risques de contrats eu égard aux risques politiques ; et
- La souscription d'une réassurance.

Afin d'éviter une concentration excessive des risques, l'Agence fixe des limites par produits, pays, projets, industries/secteurs et débiteurs. Le tableau ci-après présente la concentration du passif éventuel par catégories d'opérations, pays et secteurs, en tenant compte des sommes maximales assurées selon les modalités des polices d'assurance en vigueur au 31 décembre de chaque année.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
 ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)  
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

3. GESTION DES RISQUES (suite)

Concentration du passif éventuel

Somme maximale assurée par catégories de risque	Brute 2009 \$EU	Brute 2008 \$EU	Nette 2009 \$EU	Nette 2008 \$EU
Assurance investissement	233 474 287	95 893 512	104 307 857	59 788 166
Assurance crédit	<u>21 176 585</u>	<u>17 099 759</u>	<u>16 326 677</u>	<u>8 389 904</u>
<b>Total</b>	<b><u>254 650 872</u></b>	<b><u>112 993 271</u></b>	<b><u>120 634 534</u></b>	<b><u>68 178 070</u></b>

Somme maximale assurée par pays

Burundi	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000
Kenya	31 863 353	37 766 836	22 446 437	25 161 490
Madagascar	1 659 784	-	1 659 784	-
Malawi	64 107 033	120 000	21 607 033	120 000
Ouganda	25 728 532	25 000 000	8 228 531	7 500 000
RDC	64 741 077	21 671 913	23 641 564	13 921 913
Rwanda	-	-	-	-
Tanzanie	14 637 043	3 637 043	11 137 043	3 637 043
Zambie	39 019 810	9 447 720	23 869 810	9 447 720
Autres*	9 144 240	11 599 759	4 294 332	4 639 904
<b>Total</b>	<b><u>254,650,872</u></b>	<b><u>112,993,271</u></b>	<b><u>120,634,534</u></b>	<b><u>68,178,070</u></b>

\*Il s'agit d'une transaction à court terme avec l'OMC. La répartition géographique des limites de crédits globales approuvées par l'Agence pour les clients des assurés est indiquée dans le tableau ci-après.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
 ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)  
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

3. GESTION DES RISQUES (suite)

Limites de crédit par pays	2009 \$EU	2008 \$EU
Afrique du Sud	690 000	736 000
Allemagne	310 000	515 000
Australie	-	170 000
Autriche	30 000	70 000
Bahreïn	-	30 000
Belgique	199 000	199 000
Chine	-	55 000
ÉAU (Dubai)	-	223 000
France	72 000	337 000
Hong-Kong	28 000	-
Israël	-	60 000
Italie	61 000	192 000
Japon	75 000	155 000
Kenya	6 342 000	10 154 000
Mozambique	50 000	50 000
Norvège	80 000	220 000
Nouvelle-Zélande	25 000	52 000
Oman	-	40 000
Ouganda	275 000	1 250 000
Pays-Bas	828 000	401 000
Portugal	-	135 000
Royaume-Uni	8 082 000	9 850 000
Rwanda	-	51 000
Suède	28 000	140 000
Suisse	55 000	175 000
Tanzanie	970 000	1 250 000
USA	320 000	920 000
Total des limites de crédit	<u>18 520 000</u>	<u>27 430 000</u>
Ajustements pour les risques multi-pays	(9 375 760)	(15 830 241)
<b>Exposition brute totale</b>	<b><u>9 144 240</u></b>	<b><u>11 599 759</u></b>



AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
 ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)  
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

3. GESTION DES RISQUES (suite)

(iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité consiste en ce que l'Agence ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de paiement l'échéance venue.

L'Agence est exposée à des appels de fonds réguliers sur ses disponibilités pour le règlement des déclarations de sinistre et d'autres charges administratives, et elle détient des ressources de trésorerie immédiatement disponibles pour couvrir tous ces besoins.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs non actualisées des flux de trésorerie payables par l'Agence aux termes de ses responsabilités financières concernant les échéances contractuelles restantes à la date du bilan, aussi bien que l'échéance contractuelle des actifs de l'Agence :

Au 31 décembre 2008	Jusqu'à 1 mois \$EU	1-3 mois \$EU	3-12 mois \$EU	1-5 ans \$EU	Plus de 5 ans \$EU	Total \$EU
<b>Passif</b>						
Soldes d'assurance exigibles	56 711	87 493	23 163	-	-	167 367
Soldes de réassurance exigibles	36 831	110 879	297 901			445 611
Autres montants et charges à payer	135 721	54 757	121 039			311 517
Provisions techniques sinistres			50 871			50 871
Subvention non acquise			70 300			70 300
IDA – Crédit de développement				464 662	7 401 598	7 866 260
<b>Total</b>	<b>229 263</b>	<b>253 129</b>	<b>563 274</b>	<b>464 662</b>	<b>7 401 598</b>	<b>8 911 926</b>
<b>Actif</b>						
Espèces et valeurs assimilables	1 108 034	1 466 372	1 625 489			4 199 895
Comptes bancaires de l'ACA	12 133 895	28 668 312	39 037 690			79 839 897
Comptes fiduciaires de garantie		6 582 828				6 582 828
Soldes d'assurance à recevoir	189 400	202 831	381 551			773 782
Soldes de réassurance à recevoir	4 379	14 460	37 722			56 561
Quote-part des réassureurs des provisions techniques sinistres			50 871			50 871
Autres créances et paiements anticipés	137 550	64 525	208 849			410 924
<b>Total</b>	<b>13 573 258</b>	<b>36 999 328</b>	<b>41 342 172</b>			<b>91 914 758</b>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
 ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)  
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

3. GESTION DES RISQUES (suite)

Au 31 décembre 2009	Jusqu'à 1 mois \$EU	1-3 mois \$EU	3-12 mois \$EU	1-5 ans \$EU	Plus de 5 ans \$EU	Total \$EU
<b>Passif</b>						
Soldes d'assurance exigibles	224 934	520 500				745 434
Soldes de réassurance exigibles	99 236	86 045	27 413			212 694
Autres montants et charges à payer	105 349	101 423	254 593			461 365
Provisions techniques sinistres		6 143		50 871		57 014
IDA – Crédit de développement			1 123 012	907 121	7 866 260	9 896 393
<b>Total</b>	<b>429 519</b>	<b>714 111</b>	<b>1 405 018</b>	<b>957 992</b>	<b>7 866 260</b>	<b>11 372 900</b>
<b>Actif</b>						
Espèces et valeurs assimilables	964 922	571 612	4 291 053			5 827 587
Comptes bancaires de l'ACA		100 000	11 932 828	79 839 897		91 872 725
Comptes fiduciaires de garantie				4 650 000		4 650 000
Soldes d'assurance à recevoir	964 650	32 203	197 826			1 194 679
Soldes de réassurance à recevoir	105 506	3 740	27 441			136 687
Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres		3 685		50 871		54 556
Autres créances et paiements anticipés	146 715	98 906	287 039			532 660
<b>Total</b>	<b>2 181 793</b>	<b>810 146</b>	<b>16 736 187</b>	<b>84 540 768</b>		<b>104 268 894</b>

(c) Le risque commercial

L'Agence est confrontée à une variété de risques commerciaux découlant de son rôle commercial en tant qu'assureur : la perte de membres ; l'incapacité à attirer de nouveaux membres ; la concurrence d'autres assureurs ; une baisse de sa notation financière ; la récession ; la perte de la confiance des actionnaires, des parties prenantes ou des clients ; et la perte de la réputation en affaires. Ces risques sont gérés, dans la mesure du possible, au moyen de processus rigoureux et stratégiques de prise de décision et d'administration, d'une communication ouverte avec les membres et les parties prenantes, et de pratiques commerciales caractérisées de déontologie et de transparence. Les risques commerciaux sont assignés aux partenaires qui en sont originaires, et ils sont gérés selon le Cadre de référence et processus pour la gestion des risques de l'entreprise mis en place à l'Agence.

(d) Le risque opérationnel

Les opérations physiques de l'Agence sont exposées à l'éventualité d'un certain nombre d'incidents défavorables : la perte ou l'endommagement des équipements, des facilités et des données ; la fraude ; les poursuites judiciaires ; et l'inefficience des systèmes, de la technologie et des procédures. L'Agence atténue de tels risques à travers la mise en place et le renforcement de contrôles internes ; la sécurité informatique et physique ; l'assurance ; un plan de continuité des opérations ; la prévention des pertes ; la sauvegarde des données et des systèmes informatiques ; l'entretien préventif ; ainsi que la mise à jour permanente de la technologie et des systèmes.

(e) Le risque lié à l'organisation

Dans la poursuite de ses objectifs, l'Agence est confrontée à une variété de risques liés à l'organisation, notamment ceux qui découlent de la productivité, du bien-être et de la rotation de ses ressources humaines. Les autres risques incluent l'incapacité de l'Agence à assurer à la fois un leadership et une gestion efficaces de ces ressources humaines et une gouvernance adéquate de l'entreprise. Les risques liés à l'organisation sont activement pris en charge à travers le renforcement et l'application des politiques, des procédures et des règlements de l'Agence, la formation du personnel, et des activités destinées à consolider l'esprit d'équipe. En outre, l'Agence évalue en permanence ses procédures à l'aune des meilleures pratiques du marché, et elle s'attelle aux domaines nécessitant des améliorations.

## AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

### POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

#### 4. GESTION DU CAPITAL

La structure financière de l'Agence comprend le capital actions émis, les réserves, le capital de souscription et les bénéfices réinvestis.

Le tableau ci-après montre le capital qui est géré par l'Agence :

	2009 \$EU	2008 \$EU
Capital social	96 100 000	86 000 000
Compte primes d'émission	441 062	441 062
Réserve générale	250 000	250 000
Capital de souscription	900 000	900 000
Bénéfices réinvestis	(5 581 069)	(4 936 705)
<b>Total</b>	<b>92,109,993</b>	<b>82,654,357</b>

Avant 2007, la structure financière de l'Agence consistait en :

- un capital social variable fondé sur un capital social initial autorisé de 4 000 000 \$EU, divisé en 40 actions d'une valeur nominale de 100 000 \$EU chacune, auxquelles les membres pouvaient souscrire;
- un capital de souscription fourni par le biais d'une structure de garanties dans laquelle les États membres africains ont emprunté des fonds en DTS auprès de l'Association internationale de développement (crédits IDA). Cette structure de garanties était administrée à travers les Accords de crédit de développement (ACD) signés entre l'IDA et les États membres africains, et les Accords de participation conclus entre l'Agence et chacun des États membres africains. Le total des crédits offerts par l'IDA s'élevait à 94 093 500 DTS (138 230 942 \$EU) ; et
- bénéfices réinvestis.

Suite à la restructuration juridico-financière de l'ACA, les capitaux de souscription décrits dans le paragraphe (b) ci-dessus doivent être échangés en actions dans le capital social de l'Agence, et tout décaissement futur au titre de l'Accord de crédit de développement amendé pour chaque État membre africain sera utilisé pour souscrire des actions ordinaires additionnelles dans le capital social de l'Agence. La restructuration financière est effectuée en phases par le décaissement des crédits de l'IDA à chaque État membre africain en 3 tranches (qui sont toutes, y compris la tranche actuelle, converties en capital social ordinaire), de la façon suivante :

- un décaissement immédiat, de façon à ce que 64% du crédit consenti par l'IDA à chaque État membre ait été déboursé, d'où un capital libéré d'environ 87 millions \$EU ; suivi de
- deux décaissements supplémentaires de 18% du crédit consenti par l'IDA à chaque État membre, liés aux besoins de capital de l'ACA calculés suivant la formule pour le Capital requis. Suivant cette dernière, lorsque le capital requis a atteint 80 millions \$EU, le deuxième décaissement de 18% est effectué (d'où un capital libéré d'environ 110 millions \$EU), et lorsque le capital requis a atteint 120 millions \$EU, le troisième et dernier décaissement de 18% est effectué (portant le capital libéré à environ 140 millions \$EU) ; et
- en outre, tous fonds non utilisés constituent un capital potentiel engagé et sont donc disponibles pour décaissement immédiat dans le cas peu probable où l'ACA subirait des pertes telles que son Capital requis ne serait plus suffisant pour la poursuite de la souscription de nouveaux contrats d'assurance sans le décaissement total du capital restant.

Les deux décaissements futurs sont considérés comme un capital potentiel engagé.

## AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

### POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

#### 4. GESTION DU CAPITAL (suite)

Le Capital requis est calculé en utilisant la formule suivante :

- 43 % de la taille du risque de l'ACA, moins le montant de la valeur de toutes polices existantes garanties par nantissement en espèces ; plus
- 4 % du montant de toute réassurance souscrite par l'ACA ; plus
- Le montant de tout nantissement en espèces en cours.

Au 31 décembre 2009, le décaissement de 64% du crédit consenti par l'IDA à chaque État membre comme décrit à l'alinéa (i) ci-dessus avait été effectué pour le Burundi, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie. Les fonds pour Madagascar avaient été déboursés en totalité avant la restructuration juridico-financière. Seule la conversion de Madagascar doit encore être déclarée en vigueur par l'IDA, ce pays ayant signé son Accord de crédit de développement amendé avec l'IDA le 25 septembre 2008 et l'Accord de participation amendé avec l'ACA le 12 janvier 2009.

La situation du capital de l'Agence avant et après les divers décaissements effectués ou prévus ainsi que la conversion connexe du capital de souscription existant en capitaux propres, est montrée ci-après :

Pays membres	Total décaissé au départ*	Total décaissé au 31.12.09	64 % du crédit	82 % du crédit	100 % du crédit
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Burundi**	9 583 456	9 583 456	9 583 456	12 311 896	15 316 456
Kenya	12 500 000	17 373 090	17 373 090	22 820 610	28 268 130
Madagascar***	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000
Malawi	3 750 000	10 692 384	10 692 384	13 949 664	17 206 944
Ouganda	5 000 000	14 232 452	14 232 452	18 584 852	22 937 252
RDC	2 636 007	7 036 530	7 036 530	9 072 330	11 108 130
Rwanda	1 875 000	5 437 686	5 437 686	7 066 326	8 694 966
Tanzanie	7 500 000	10 403 216	10 403 216	13 644 977	16 902 257
Zambie	7 500 000	10 382 248	10 382 248	13 639 528	16 896 808
	51 244 463	86 041 062	86 041 062	111 990 182	138 230 942
Capital social initial	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
<b>Capital social total</b>	<b>52,544,463</b>	<b>87,341,062</b>	<b>87,341,062</b>	<b>113,290,182</b>	<b>139,530,942</b>

\* Total décaissé avant que les ACD amendés ne soient déclarés en vigueur.

\*\* Le crédit pour le Burundi était déjà décaissé à 64 % le jour où l'IDA a déclaré en vigueur son ACD amendé.

\*\*\* Le crédit pour Madagascar a été entièrement décaissé.

Les montants indiqués ci-dessus en \$EU en rapport avec les deux décaissements à venir, qui vont porter le total décaissé respectivement à 82 % et 100 % (sauf Madagascar qui a déjà bénéficié d'un décaissement à 100 %), sont sujets à des variations suivant le taux de change réel entre le DTS et le \$EU qui sera applicable aux dates réelles des décaissements.

Le capital potentiel engagé de l'Agence au 31 décembre 2009 était de 53 089 880 \$EU (31 décembre 2008 : 53 089 880 \$EU). Ce montant est sujet à des variations suivant le taux de change réel entre le DTS et le \$EU qui sera applicable aux dates réelles de tous les décaissements à venir.

Dans sa gestion du capital de l'Agence, la direction vise à avoir des fonds suffisants pour couvrir les pertes prévues et imprévues liées aux sinistres ainsi que les opérations en cours. Le niveau d'adéquation du capital de l'Agence est mesuré en termes de Capital requis calculé tel que décrit ci-haut.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
 ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)  
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

4. GESTION DU CAPITAL (suite)

Le tableau ci-dessous montre le niveau actuel du Capital requis et la valeur des sinistres éventuels pouvant découler des risques couverts par l'Agence :

	2009 \$EU	2008 \$EU
Exposition brute	254 650 872	112 993 272
Exposition nette	120 634 534	68 178 070
Capital requis	59 371 003	34 348 390
Capitaux propres	92 117 858	82 654 357

5. PRIMES PROVENANT DES OPÉRATIONS DE SOUSCRIPTION

	2009 \$EU	2008 \$EU
Primes brutes générées au courant de l'année		
- Risque politique	3 066 192	1 517 132
- Risque de crédit	548 515	399 993
<b>Total</b>	<b>3 614 707</b>	<b>1 917 125</b>
Primes de réassurance cédées		
- Risque politique	(1 705 592)	(682 885)
- Risque de crédit	(166 147)	(216 746)
<b>Total</b>	<b>(1 871 739)</b>	<b>(899 631)</b>
Variation de provision pour primes non acquises		
- Risque politique	(337 925)	(189 408)
- Risque de crédit	(166 820)	(73 381)
<b>Total</b>	<b>(504 745)</b>	<b>(262 789)</b>
Primes acquises nettes		
- Risque politique	1 022 675	644 839
- Risque de crédit	215 548	109 866
<b>Total</b>	<b>1,238,223</b>	<b>754,705</b>

6. REVENU DES COMMISSIONS

	2009 \$EU	2008 \$EU
Revenu des commissions généré au cours de l'exercice	315 769	121 881
Variation de provision pour commissions non acquises	(57 190)	(529)
<b>Commissions acquises imputées au revenu</b>	<b>258,579</b>	<b>121,352</b>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
 ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)  
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

7. PRODUIT DES PLACEMENTS

	2009 \$EU	2008 \$EU
Intérêts sur les comptes à vue et les comptes à terme	1,569,239	2,776,643

8. AUTRE BÉNÉFICE D'EXPLOITATION

	2009 \$EU	2008 \$EU
Subvention*	330 041	139 389
Produit sur aliénation d'équipements	4 623	12 862
Frais de recouvrement des créances	26 202	-
Divers	13 166	2 707
<b>Total</b>	<b>374,040</b>	<b>154,958</b>

\*La subvention a trait au financement fourni par les bailleurs de fonds pour la création et le fonctionnement de bureaux de souscription dans des États membres africains de l'ACA. À ce jour, un bureau a été ouvert en Ouganda (avec l'appui de la PSFU, la « Fondation pour le secteur privé -Ouganda ») ; en Tanzanie (avec l'appui de la TPSF, la « Fondation tanzanienne pour le secteur privé ») ; et en Zambie (sur financement de l'UE et de USAID). Chaque subvention est administrée sur base des modalités du bailleur de fonds concerné.

9. SINISTRES SURVENUS

L'analyse des sinistres survenus est indiquée ci-dessous :

	2009 \$EU	2008 \$EU
Sinistres bruts déclarés et réglés	-	-
Provisions techniques sinistres	6 142	-
Libération de provisions techniques sinistres	-	13 784
Total des indemnités brutes	6 142	13 784
Recouvrement de réassurance	(3 685)	(13 784)
<b>Sinistres survenus nets</b>	<b>2,457</b>	<b>-</b>

10. FRAIS D'ACQUISITION

	2009 \$EU	2008 \$EU
Frais d'acquisition annuels découlant des polices émises au courant de l'année	49 434	58 844
Variation des frais d'acquisition non acquis	2 133	(2 516)
<b>Frais d'acquisition imputés au revenu</b>	<b>51,567</b>	<b>56,328</b>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

11. FRAIS ADMINISTRATIFS		
Les frais administratifs comprennent es éléments suivants :	2009 \$EU	2008 \$EU
Coûts liés au personnel	2 088 193	1 903 976
Contribution à la caisse de prévoyance	215 220	200 370
Frais administratifs généraux	551 554	444 793
Frais de conseil	140 307	143 235
Amortissement des équipements	98 113	53 894
Coûts des voyages	189 159	174 393
Frais de recrutement	142 011	114 760
Assemblée générale annuelle	64 836	68 514
Frais du Conseil d'administration	172 652	75 701
Frais de marketing	220 482	159 811
Amortissement des actifs incorporels	16 040	10 326
<b>Total</b>	<b><u>3,898,567</u></b>	<b><u>3,349,773</u></b>

12. PERTE/(GAIN) DE CHANGE		
	2009 \$EU	2008 \$EU
Pertes/ (gains) de change autres que sur les espèces et valeurs assimilables	<u>58,702</u>	<u>27,221</u>

13. CHARGES FINANCIÈRES		
	2009 \$EU	2008 \$EU
Commissions d'engagement dues à l'IDA	-	6 023
Frais de gestion dus à l'IDA	67 958	60 135
Intérêts sur découvert bancaire	1 625	609
Pertes/(gains) de change sur les espèces et valeurs assimilables	<u>3 569</u>	<u>42 211</u>
	<b><u>73,152</u></b>	<b><u>108,978</u></b>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

14. COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET COMPTES BANCAIRES DE L'ACA

Conformément aux Accords de crédit de développement (ACD) initiaux entre l'IDA et les États membres africains et aux Accords de participation initiaux entre l'Agence et chacun des États membres africains, les Comptes fiduciaires de garantie ont été utilisés pour garder le produit du crédit retiré par l'Agence et utilisé aux seules fins de la Facilité d'assurance et de la fourniture de contrats d'assurance. Suite à la mise au point de la restructuration juridico-financière de l'Agence et à la déclaration d'entrée en vigueur des ACD amendés pour les États membres africains appropriés, le produit des crédits a été converti en capital social de l'ACA, à l'exception de Madagascar (voir ci-après). Les retraits actuels et futurs dans le cadre de ces crédits ont été transférés des Comptes fiduciaires de garantie ou versés directement par l'IDA dans les Comptes bancaires de l'ACA. Voir notes 28 et 30.

Le solde dans le Compte fiduciaire de garantie représente les fonds décaissés pour Madagascar, dont l'ACD amendé n'a pas encore été déclaré en vigueur, et les fonds retenus comme nantissement en espèces pour une police courante émise dans le cadre de la structure financière antérieure. Ces fonds seront libérés et transférés dans les Comptes bancaires de l'ACA à l'expiration de ladite police ou si un accord est conclu auparavant avec l'assuré pour renoncer au nantissement en espèces.

Les montants nécessaires pour porter le montant global des fonds retirés à 64 % du crédit de chaque État membre africain ont été décaissés.

La situation des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes bancaires de l'ACA au 31 décembre 2009 est indiquée ci-après.

Comptes fiduciaires de garantie	2009 \$EU	2008 \$EU
<b>États membres africains</b>		
Burundi	3 750 000	3 750 000
Madagascar	900 000	900 000
Tanzanie	-	1 932 828
<b>Total des Comptes fiduciaires de garantie</b>	<b><u>4,650,000</u></b>	<b><u>6,582,828</u></b>
<b>Comptes bancaires de l'ACA</b>		
<b>États membres africains</b>		
Burundi	5 833 456	5 833 456
Kenya	17 373 090	17 373 090
Madagascar	-	-
Malawi	10 692 384	10 692 384
Ouganda	14 232 452	14 232 452
RDC	7 036 530	7 036 530
Rwanda	5 437 686	5 437 686
Tanzanie	10 403 213	8 470 388
Zambie	<u>10 382 248</u>	<u>10 382 248</u>
Contribution initiale au capital	381 663	381 663
<b>Total</b>	<b><u>81,772,725</u></b>	<b><u>79,839,897</u></b>
Décaissements supplémentaires par les « Autres Membres » ayant adhéré en 2009	10,100,000	
<b>Total des Comptes bancaires de l'ACA</b>	<b><u>91,872,725</u></b>	<b><u>79,839,897</u></b>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

15. SOLDES DES ASSURANCES		
	2009 \$EU	2008 \$EU
Montants à recevoir – primes dues par les assurés	1 194 679	773 782
Montants à payer – dépôts de primes	745 434	167 367
16. SOLDES DE RÉASSURANCE		
	2009 \$EU	2008 \$EU
Montants à recevoir – primes et commissions de cession dues par les réassureurs	136 687	56 561
Montants à payer – primes cédées dues aux réassureurs	212 694	445 612
17. AUTRES CRÉANCES ET PAIEMENTS ANTICIPÉS		
	2009 \$EU	2008 \$EU
Paiements anticipés	259 764	175 457
Dépôts	26 416	25 819
Montants à recevoir du personnel	52 409	38 601
Remboursements de subventions	181 578	121 064
Remboursement des crédits IDA	-	-
Autres montants à recevoir	12 493	49 983
	532 660	410 924
18. PROVISIONS TECHNIQUES SINISTRES		
	2009 \$EU	2008 \$EU
<i>(a) Provisions techniques sinistres</i>		
Provisions techniques sinistres au 1er janvier	50 871	73 112
Sinistres payés	-	(8 547)
Provisions pour sinistres en suspens	-	-
Provisions pour sinistres survenus mais non déclarés (SSND)	6 143	-
Libération de provisions pour sinistres en suspens	-	(13 784)
Provisions techniques sinistres au 31 décembre	57 014	50 871
<i>(b) Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres</i>		
Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres au 1er janvier	50 871	73 112
Recouvrement de réassurance	-	(8 457)
Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres	3 685	-
Quote-part du réassureur de la libération des provisions techniques sinistres	-	(13 784)
Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres au 31 décembre	54 556	50 871
19. QUOTE-PART DU RÉASSUREUR DES PRIMES NON ACQUISES		
	2009 \$EU	2008 \$EU
Quote-part du réassureur des primes non acquises au 1er janvier	540 747	317 597
Primes cédées au courant de l'exercice	1 871 739	899 631
Variation de provisions pour primes non acquises	(1 414 161)	(676 481)
Quote-part du réassureur des primes non acquises au 31 décembre	998 325	540 747

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

20. FRAIS D'ACQUISITION REPORTES				
	2009 \$EU	2008 \$EU		
Commissions non acquises au 1er janvier	22 010	30 279		
Frais d'acquisition annuels découlant des polices émises au courant de l'année	49 434	58 844		
Variation des commissions non acquises	(51 567)	(67 113)		
Frais d'acquisition reportés au 31 décembre	19 877	22 010		
21. BIENS ET ÉQUIPEMENTS				
	Véhicules à moteur \$EU	Ordinateurs & matériel de bureau \$EU	Meubles & garnitures \$EU	Total \$EU
Au 1er janvier 2008				
Coût				
Au 1er janvier 2008	72 091	237 969	417 936	727 996
Acquisitions	49 489	80 925	4 158	134 572
Aliénations	(38 392)	(40 267)	(6 804)	(85 463)
Au 31 décembre 2008	83 188	278 627	415 290	777 105
<i>Amortissement</i>				
Au 1er janvier 2008	72 091	179 191	414 838	666 120
Charges pour l'année	7 931	44 755	1 208	53 894
Cession d'actifs	(38 391)	(40 428)	(6 031)	(84 850)
Au 31 décembre 2008	41 631	183 518	410 015	635 164
Valeur comptable nette au 31 décembre 2008	41 557	95 109	5 275	141 941
21. BIENS ET ÉQUIPEMENTS (suite)				
	Véhicules à moteur \$EU	Ordinateurs & matériel de bureau \$EU	Meubles & garnitures \$EU	Total \$EU
Au 31 décembre 2009				
Coût				
Au 1er janvier 2009	83 188	278 627	415 290	777 105
Acquisitions	85 934	86 495	50 992	223 421
Aliénations	(33 700)	(22 411)	-	(56 111)
Au 31 décembre 2009	135 422	342 711	466 282	944 415
<i>Amortissement</i>				
Au 1er janvier 2009	41 631	183 518	410 015	635 164
Charges pour l'année	32 065	58 673	7 375	98 113
Cession d'actifs	(33 700)	(21 270)	-	(54 970)
Au 31 décembre 2009	39 996	220 921	417 390	678 307
Valeur comptable nette au 31 décembre 2009	95 426	121 790	48 892	266 108

Des biens et des équipements acquis à un coût de 543 368 \$EU (2008 – 565 644 \$EU) étaient entièrement amortis au 31 décembre 2009.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

22. ACTIFS INCORPORELS		
	2009 \$EU	2008 \$EU
<b>Coût</b>		
Au 1er janvier	80 362	62 092
Acquisitions	22 430	19 547
Ajustements	-	(1 277)
Au 31 décembre	<u>102 792</u>	<u>80 362</u>
<b>Amortissement</b>		
Au 1er janvier	57 830	45 799
Charges pour l'année	16 040	10 326
Ajustements	690	1 705
Au 31 décembre	<u>74 560</u>	<u>57 830</u>
Valeur comptable nette au 31 décembre	<u>28 232</u>	<u>22 532</u>

Les actifs incorporels représentent le coût des logiciels informatiques achetés. Du software acquis à un coût de 55 558 \$EU (2008 – 36 957 \$EU) était entièrement amorti au 31 décembre 2009.

23. AUTRES MONTANTS ET CHARGES À PAYER		
	2009 \$EU	2008 \$EU
Charges à payer	182 846	162 647
Pension du personnel à payer	233 447	114 119
Comptes non fournisseurs clients à payer	21 713	3 538
Commissions d'engagement et de gestion de l'IDA	23 359	18 233
Comptes du personnel	-	12 979
Total	<u>461 365</u>	<u>311 516</u>

24. PRIMES NON ACQUISES		
	2009 \$EU	2008 \$EU
Primes non acquises au 1er janvier	1 018 649	659 676
Primes brutes générées au courant de l'année	3 614 707	1 917 125
Variation de provisions pour primes non acquises	(2 652 382)	(1 558 152)
Primes non acquises au 31 décembre	<u>1 980 974</u>	<u>1 018 649</u>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

25. COMMISSIONS DE CESSION NON ACQUISES		
	2009 \$EU	2008 \$EU
Commissions non acquises au 1er janvier	57 056	72 318
Revenu des commissions généré au cours de l'exercice	315 769	121 881
Variation de provisions pour commissions non acquises	(255 256)	(137 143)
Commissions non acquises au 31 décembre	<u>117 569</u>	<u>57 056</u>

26. SUBVENTION NON ACQUISE		
	2009 \$EU	2008 \$EU
Subvention non acquise au 1er janvier	70 300	-
Fonds reçus	-	86 360
Dépenses encourues	(70 300)	(16 060)
Subvention non acquise au 31 décembre	<u>-</u>	<u>70 300</u>

27. IDA – CRÉDIT DE DÉVELOPPEMENT		
	2009 \$EU	2008 \$EU
Au 1er janvier	7 866 260	5 642 058
Décaissements	2 030 133	2 224 202
Remboursements dus (voir note 17)	-	-
Au 31 décembre	<u>9 896 393</u>	<u>7 866 260</u>

Dans le cadre de l'Accord de crédit de développement (ACD) conclu entre l'IDA et l'ACA le 8 juin 2001, de l'Accord amendant l'Accord de crédit de développement daté du 19 juillet 2005 et de l'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement daté du 23 mars 2008, l'IDA a accordé à l'Agence un crédit de développement s'élevant à 7 200 000 DTS (environ 10 000 000 \$EU) pour financer les dépenses d'exploitation de l'ACA. Ce montant comprend : (a) un crédit initial de 3 900 000 DTS (5 310 422 \$EU), et (b) un crédit supplémentaire de 3 300 000 DTS (soit près de 5 000 000 \$EU). De ces montants, 6 829 029 DTS (9 896 393 \$EU) avaient été décaissés au 31 décembre 2009. En 2008, 5 521 113 DTS (7 866 260 \$EU) avaient été décaissés.

Le montant principal est remboursable en tranches semestrielles sur une période de 25 ans, avec effet pour : (a) le crédit initial, du 15 septembre 2011 au 15 mars 2036 ; et pour (b) le crédit supplémentaire, du 15 septembre 2015 au 15 mars 2040.

Aux termes de l'ACD et des amendements y relatifs, l'Agence doit payer à l'IDA de temps à autre une commission de non-utilisation sur le principal du crédit non utilisé à un taux ne dépassant pas ½ % par an. Le taux du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 était de 0 %. L'ACA doit également payer à l'IDA en tant que de besoin des frais de gestion à un taux de ¼ % par an sur le principal de l'encours du crédit décaissé.

Aussi bien la commission de non-utilisation que les frais de gestion sont payables à l'IDA semestriellement le 15 mars et le 15 septembre de chaque année.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
 ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)  
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

28. CAPITAL SOCIAL

Capital social autorisé :

Conformément au Traité de l'ACA, l'Agence dispose d'un capital social variable basé sur un capital initial de 1 000 000 000 \$EU, divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de 100 000 \$EU chacune, auxquelles les membres peuvent souscrire.

Chaque action entièrement libérée détenue par un membre vaut une voix à n'importe quelle assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Toutes les décisions d'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire quelconque sont prises par majorité simple des représentants des membres présents et votants, exceptés pour des cas expressément prévus par le Traité de l'ACA.

La situation du capital social émis et entièrement libéré au 31 décembre 2009 est indiquée ci-dessous.

Membre	2009 Nombre d'actions	2009 Capital versé \$EU	2008 Nombre d'actions	2008 Capital versé \$EU
Burundi	96	9 600 000	96	9 600 000
Kenya	174	17 400 000	174	17 400 000
Madagascar	1	100 000	1	100 000
Malawi	107	10 700 000	107	10 700 000
Ouganda	143	14 300 000	143	14 300 000
RDC	71	7 100 000	71	7 100 000
Rwanda	55	5 500 000	55	5 500 000
Tanzanie	105	10 500 000	105	10 500 000
Zambie	104	10 400 000	104	10 400 000
	<u>856</u>	<u>85 600 000</u>	<u>856</u>	<u>85 600 000</u>
COMESA	1	100 000	1	100 000
Atradius (Gerling Credit Emerging Markets SA)	1	100 000	1	100 000
Banque de la ZEP	1	100 000	1	100 000
ZEP-Re (Compagnie de réassurance de la ZEP)	1	100 000	1	100 000
Africa-Re Corporation	1	100 000		
SACE SpA	100	10 000 000		
	<u>105</u>	<u>500 000</u>	<u>4</u>	<u>400 000</u>
Total	961	96 100 000	860	86 000 000

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
 ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)  
 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

28. CAPITAL SOCIAL (suite)

Compte primes d'émission

Conformément au Traité de l'ACA, les actions allouées aux États membres africains sont émises par tranches d'actions entières, la valeur au pair totale de ces actions comprenant chacune de ces tranches. Le Burundi, le Kenya, Madagascar, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie, ayant reçu une allocation d'actions dans ce cadre, pourraient avoir un solde de fonds mais qui est insuffisant pour payer la valeur au pair d'une action entière ; ce solde est indiqué comme prime d'émission dans le bilan. Lors de chaque décaissement futur, ces montants gardés dans le compte primes d'émission seront ajoutés au montant du (des) décaissement(s) ultérieur(s) afin d'établir le nombre et le montant de chaque tranche d'actions entièrement libérées à émettre ; tout solde excédentaire sera reporté dans le compte primes d'émission. Le solde du compte primes d'émission au 31 décembre 2009 est indiqué ci-après :

États membres	Valeur nominale des actions allouées		Prime d'émission 2009 \$EU	Valeur nominale des actions allouées		Prime d'émission 2008 \$EU
	Capital versé 2009 \$EU	2009 \$EU		Capital versé 2008 \$EU	2008 \$EU	
Burundi	9 683 456	9 600 000	83 456	9 683 456	9 600 000	83 456
Kenya	17 473 090	17 400 000	73 090	17 473 090	17 400 000	73 090
Madagascar	100 000	100 000	-	100 000	100 000	-
Malawi	10 792 384	10 700 000	92 384	10 792 384	10 700 000	92 384
Ouganda	14 332 452	14 300 000	32 452	14 332 452	14 300 000	32 452
RDC	7 136 530	7 100 000	36 530	7 136 530	7 100 000	36 530
Rwanda	5 537 686	5 500 000	37 686	5 537 686	5 500 000	37 686
Tanzanie	10 503 216	10 500 000	3 216	10 503 216	10 500 000	3 216
Zambie	10 482 248	10 400 000	82 248	10 482 248	10 400 000	82 248
Total	<u>86 041 062</u>	<u>85 600 000</u>	<u>441 062</u>	<u>86 041 062</u>	<u>85 600 000</u>	<u>441 062</u>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

29. RÉSERVE GÉNÉRALE

La réserve générale de 250 000 \$EU (2008 - 250 000 \$EU) est une allocation des bénéfices réinvestis qui a été mise en place pour couvrir des dépenses éventuelles liées à des sinistres futurs.

30. CAPITAL DE SOUSCRIPTION

Le capital de souscription de l'Agence a été constitué par le biais d'une structure de garanties dans laquelle les États membres africains ont emprunté des fonds en DTS auprès de l'Association internationale de développement (crédits IDA). Cette structure de garanties était administrée à travers les Accords de crédit de développement (ACD) signés entre l'IDA et les divers États membres africains, et les Accords de participation conclus entre l'Agence et chacun desdits États. Le crédit éligible total de l'IDA s'élevait à 94 093 500 DTS ( \$EU). De ce montant, un total de 38 023 417 DTS (51 244 463 \$EU) avait été décaissé au profit des Comptes fiduciaires de garantie (gérés par l'Agence) avant que l'ACD amendé de chaque État membre africain ne soit déclaré en vigueur par l'IDA.

Dans le cadre de la restructuration juridico-financière de l'Agence, les capitaux de souscription existants doivent être convertis en capital social, et tous les décaissements futurs dans le cadre des Accords de crédit de développement amendés entre l'IDA et chaque État membre africain seront utilisés pour souscrire aux capitaux propres de l'ACA. La restructuration financière est effectuée en phases par le décaissement du crédit de l'IDA à chaque État membre africain en 3 tranches (qui sont toutes, y compris la tranche actuelle, converties en capital social). Voir notes 14 et 28.

Au 31 décembre 2009, les ACD amendés pour le Burundi, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie avaient été déclarés en vigueur par l'IDA. Les montants nécessaires pour porter la somme globale des fonds retirés à 64 % du total des crédits avaient été déjà décaissés et convertis en capital social. Le solde de la capacité de souscription à la fin de l'exercice représente donc les fonds décaissés pour Madagascar, dont l'ACD amendé n'a pas encore été déclaré en vigueur par l'IDA.

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

30. CAPITAL DE SOUSCRIPTION (suite)

La situation de la capacité de souscription est indiquée ci-après :

Capital de souscription 2008

Pays	Capacité de souscription au 1er janvier \$EU	Montant additionnel décaissé pour porter le décaissement total à 64 % du crédit \$EU	Montants convertis en capital actions \$EU	Montants convertis en prime d'émission \$EU	Capacité de souscription au 31 décembre \$EU
Burundi	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	-	-	-
Madagascar	900 000	-	-	-	900 000
Malawi	3 750 000	6 942 384	(10 600 000)	(92 384)	-
Ouganda	5 000 000	9 232 452	(14 200 000)	(32 452)	-
RDC	2 636 007	4 400 523	(7 000 000)	(36 530)	-
Rwanda	1 875 000	3 562 686	(5 400 000)	(37 686)	-
Tanzanie	-	-	-	-	-
Zambie	-	2 882 248	(2 800 000)	(82 248)	-
<b>Total</b>	<b>14 161 007</b>	<b>27 020 293</b>	<b>(40 000 000)</b>	<b>(281 300)</b>	<b>900 000</b>

Au 31 décembre 2009

Pays	Capacité de souscription au 1er janvier \$EU	Montant additionnel décaissé pour porter le décaissement total à 64 % du crédit \$EU	Montants convertis en capital actions \$EU	Montants convertis en prime d'émission \$EU	Capacité de souscription au 31 décembre \$EU
Burundi	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	-	-	-
Madagascar	900 000	-	-	-	900 000
Malawi	-	-	-	-	-
Ouganda	-	-	-	-	-
RDC	-	-	-	-	-
Rwanda	-	-	-	-	-
Tanzanie	-	-	-	-	-
Zambie	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>900 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>900 000</b>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

31. NOTES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
	2009 \$EU	2008 \$EU
<b>(a) Ressources nettes provenant (utilisées pour) des activités des opérations</b>		
Résultat net	(644 364)	265 358
Ajustement pour rapprocher le résultat net (perte) et les fonds utilisés dans les opérations :		
Amortissement (note 21)	98 113	53 894
Frais d'amortissement (note 22)	16 040	10 326
Perte/ (produit) sur aliénation d'équipements	(4 623)	(12 862)
Variations en :		
Quote-part du réassureur des primes non acquises (note 19)	(457 578)	(223 150)
Montants à recevoir de l'assurance (note 15)	(420 897)	(319 813)
Montants à recevoir de la réassurance (note 16)	(80 126)	9 505
Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres (note 18)	(3 685)	22 241
Frais d'acquisition reportés (note 20)	2 133	8 269
Autres créances et paiements anticipés (note 17)	(121 736)	247 404
Provisions techniques sinistres (note 18)	6 143	(22 241)
Primes non acquises (note 24)	962 325	358 973
Commissions de cession non acquises (note 25)	60 513	(15 262)
Subvention non acquise (note 26)	(70 300)	70 300
Montants d'assurance à payer (note 15)	578 067	(53 563)
Montants de réassurance à payer (note 16)	(232 918)	140 970
Autres montants et charges à payer (note 23)	149 849	(75 637)
Ressources nettes utilisées pour les activités des opérations	<u>(163 044)</u>	<u>464 712</u>
<b>(b) Analyse des espèces et valeurs assimilables au 31 décembre</b>		
	\$EU	\$EU
Balance de caisse et solde en banque	5 827 587	4 199 895
Comptes bancaires de l'ACA*	91 872 725	79 839 897
Comptes fiduciaires de garantie**	<u>3 750 000</u>	<u>5 682 828</u>
Total	<u>101 450 312</u>	<u>89 722 620</u>

AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE  
ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

31. NOTES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

\* Concerne des montants de crédits qui ont été décaissés au profit des capitaux propres de l'Agence après que l'IDA ait déclaré en vigueur les ACD amendés pour chaque État membre africain pertinent ainsi que les décaissements des « Autres Membres ». Voir notes 14, 28 et 30. Les comptes sont tenus et présentés séparément des autres comptes bancaires de l'Agence afin de refléter le progrès de la restructuration juridico-financière, et ils ne seront plus présentés à part une fois que cette restructuration est achevée, aussitôt que l'ACD amendé de Madagascar est déclaré en vigueur par l'IDA.

\*\* Il s'agit de fonds décaissés pour le Burundi qui ont été échangés contre des actions ordinaires de l'Agence mais sont encore retenus comme nantissement en espèces pour une police émise dans le cadre de la structure financière antérieure. Ces fonds seront libérés et transférés dans les comptes bancaires de l'ACA à l'expiration de la police ou si un accord est conclu auparavant avec l'assuré pour renoncer au nantissement en espèces. (2008: Concerne les fonds du Burundi et de la Tanzanie qui ont été échangés contre des actions ordinaires de l'Agence mais sont encore retenus comme nantissement en espèces pour deux polices émises dans le cadre de la structure financière antérieure).

32. TRANSACTIONS AVEC DES APPARENTÉS

L'Agence a effectué les transactions suivantes avec des apparentés :

	2009 \$EU	2008 \$EU
(i) Rémunération de la Direction exécutive	<u>773 766</u>	<u>723 607</u>
(ii) Rémunération des Administrateurs		
Frais des services rendus par les Administrateurs	<u>40 000</u>	<u>30 000</u>

33. PASSIF ÉVENTUEL

L'annonce légale n° 89 émise en date du 4 juin 2001 par le gouvernement du Kenya au sujet de l'ACA, déclare que les salaires, émoluments, indemnités et pensions du personnel en rapport avec son service à l'Agence sont exempts d'imposition. Selon l'interprétation de l'ACA de cette annonce, l'exemption s'étend au personnel kenyan de l'Agence. En attendant la confirmation par les autorités compétentes du Kenya de l'interprétation de l'ACA, aucune provision pour l'impôt sur les revenus n'a été effectuée dans ces états financiers.

## LES PRODUITS DE L'ACA

### Assurance du risque politique pour soutenir les échanges commerciaux et les investissements

Lorsque vous souhaitez réaliser des échanges commerciaux ou investir dans des projets à l'étranger, vous vous exposez à un risque politique. L'assurance-risque politique couvre les exportateurs, importateurs et investisseurs contre l'action, l'inaction ou l'interférence gouvernementale susceptible de déboucher sur des pertes financières. Ces risques incluent notamment l'expropriation, la révocation de licence, l'abandon forcé, la restriction des transferts (incapacité à transférer ou convertir une devise), les embargos ou les pertes résultant de guerre ou de troubles civils.

Dans le cadre de ce produit, l'ACA couvre le non-paiement par des entités souveraines et sous-souveraines.

L'ACA peut couvrir le risque politique à 100 % pour une période s'étendant jusqu'à 10 ans.

### Assurance globale contre le risque de non-paiement

Cette assurance offre une protection combinée contre le risque politique et le risque crédit aux prêteurs autant qu'aux fournisseurs de biens et services.

### Assurance-crédit pour soutenir le commerce national et l'exportation

Ce produit vous protège contre le non-paiement par vos débiteurs. Si vous êtes un fabricant ou un commerçant, cette police d'assurance peut couvrir vos débiteurs nationaux et internationaux.

L'ACA évalue chaque débiteur et émet une couverture d'assurance contre le défaut de paiement potentiel des débiteurs dans la période de crédit convenue. Nous fournissons également une couverture sur les coûts avant expédition. Cela peut être souhaitable si les marchandises sont produites pour un client spécifique suivant des spécifications ou normes techniques spéciales.

L'ACA peut assurer le risque crédit pour une période allant jusqu'à 10 ans avec une couverture à 90 %.

### Terrorisme et sabotage (T&S)

L'ACA offre une assurance contre les périls (risques) du terrorisme et du sabotage (T&S), notamment les violences d'origine politique.

### Réassurance

L'ACA offre aux compagnies d'assurance installées ou appuyant une activité réalisée dans ou à partir des États membres africains la possibilité de protéger leurs traités. Cette couverture est actuellement spécifiquement offerte pour les polices couvrant la guerre, les troubles civils, le terrorisme et le sabotage, et le risque crédit.

## MEMBRES ACTUELS

L'adhésion à l'ACA est ouverte à tous les États membres de l'Union Africaine, aux États non-africains, entreprises privées et autres institutions régionales et internationales.

### États membres africains actuels

- Burundi
- République démocratique du Congo
- Djibouti \*
- Érythrée \*
- Ghana \*\*
- Kenya
- Liberia \*\*
- Madagascar
- Malawi
- Rwanda
- Soudan\*
- Tanzanie
- Ouganda
- Zambie

\* Signataires du Traité de l'ACA attendant la ratification et la mise au point de la procédure d'adhésion.

\*\* Adhésion approuvée en attendant la signature et la ratification du Traité de l'ACA.

### Autres membres

- La Société africaine de réassurance (Africa Re)
- Le groupe Atradius
- Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
- La Banque de l'Afrique orientale et australe pour le commerce et le développement (Banque de la ZEP)
- La Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-RE)
- SACE

## GLOSSAIRE DES TERMES CLÉS DE L'ASSURANCE

### Assurance-crédit

Assurance du risque commercial par laquelle le client est protégé contre le non-paiement des créances commerciales émanant de l'insolvabilité avérée ou présumée d'un acheteur. Elle couvre également les banques contre le non-paiement de leurs portefeuilles de prêts.

### Couverture d'un débiteur unique

Couverture de transactions particulières ou d'expéditions réalisées (ou de services rendus) à un seul client assurant contre les pertes issues des risques commerciaux, tout comme des risques politiques.

### Demande d'indemnisation

Demande par l'assuré de l'indemnisation d'une perte dans le cadre de la police.

### Embargo

Risque couvert dans le cadre de l'assurance contre le risque politique de l'ACA. Il s'agit d'un événement ou de toute sanction imposée par le Conseil de sécurité des Nations Unies ou par un groupe de pays contre l'un des États membres de l'ACA qui empêche la réalisation des contrats d'échanges commerciaux financés et mène à des défauts de paiement.

### Exposition

Montant total souscrit par un assureur comme couverture sur un acheteur, un pays ou dans le cadre d'une police ou de toutes les polices.

### Expropriation

Risque couvert par l'assurance-risque politique de l'ACA. Il s'agit d'une série d'actions ou d'inactions qui peuvent inclure la confiscation de marchandises livrées ou l'interférence avec la possession ou les licences d'importation empêchant l'entreprise de fonctionner ou de respecter son calendrier de paiement dans le cadre d'un contrat.

### Guerre et troubles civils

Risque couvert dans le cadre de l'assurance-risque politique de l'ACA. Les risques spécifiques couverts par cette police incluent la guerre et les troubles civils, les violences politiques et les actes de sabotage causant des dommages aux biens et propriétés ou perturbant les opérations d'une entreprise pour une période prolongée, ce qui l'empêche de remplir ses obligations contractuelles.

### Insolvabilité

Incapacité reconnue par la loi d'un débiteur à payer ses dettes

### Limite de crédit

Exposition maximale spécifiquement approuvée ou autrement autorisée par l'assureur par rapport à un acheteur assuré.

### Police sur le chiffre d'affaires global

Police d'assurance-crédit émise pour protéger son détenteur des risques de non-paiement résultant d'une insolvabilité avérée ou présumée des acheteurs répertoriés dans le portefeuille des acheteurs du détenteur de la police. Cela permet au détenteur de la police de réaliser des échanges commerciaux avec des acheteurs approuvés sous forme de compte ouvert jusqu'à une limite stipulée.

### Prime

Montant payé par un client assuré à l'assureur en échange de la couverture du risque.

### Primes brutes

Le total des primes souscrites et assumées par un assureur avant déductions/commissions payées ou reçues par des réassureurs.

### Réassurance

Connue couramment comme l'assurance pour les compagnies d'assurance. Il s'agit d'une opération de partage du risque, dans laquelle l'assureur obtient une assurance d'un tiers (le réassureur) pour une partie des risques qu'il a garantis et en retour, cède une partie de la prime reçue. En outre, l'ACA propose ses polices de réassurance aux organisations du marché de la Lloyds of London, du marché privé et du secteur public, telles que la MIGA de la Banque Mondiale et les agences nationales de crédit à l'exportation.

### Restriction des transferts et inconvertibilité de la devise

Risque couvert dans le cadre de l'assurance-risque politique de l'ACA. Il s'agit d'une restriction des opérations de change qui peut être causée par une pénurie des réserves de devises dans un pays ou une certaine vulnérabilité politique, et qui empêche un acheteur de convertir la devise locale en devise librement convertible ou de transférer des devises hors d'un pays.

## GLOSSAIRE DES TERMES CLÉS DE L'ASSURANCE

### Risque politique

Risque qu'une entité souveraine ou sous-souveraine empêche la réalisation d'une transaction et/ou ne se conforme pas à ses obligations de paiement.

### Souscripteur

Personne chargée de souscrire et d'administrer toutes les polices d'assurance et de réassurance du risque crédit et du risque politique émises par l'ACA.

### Souscription de police

Implique le traitement de tous types de polices à l'aide des informations financières et d'assurance du client pour établir les conditions de la police d'assurance. Ces conditions incluent le taux de prime, la période de crédit maximale, la responsabilité maximale de l'assureur et les éléments de partage du risque.

### Taux combinés

Somme du taux de sinistre et du taux de dépense.

### Taux des frais généraux aux primes

Indicateur de performance calculé en divisant le total des frais généraux d'assurance par les revenus d'assurance.

### Taux de sinistres

Indicateur de performance qui se calcule en divisant le total des demandes d'indemnisation, y compris les frais de gestion, par les revenus totaux d'assurance.

## CREDITS

© 2010  
ATI/ACA  
Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique  
Kenya Re Towers, 5th Floor, Off Ragati Road, Upperhill  
Nairobi, Kenya  
www.ati-aca.org

#### Responsable du contenu

Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique

#### Conception et design

Young & Rubicam Brands  
Panesar's Centre  
Mombasa Road  
Nairobi, Kenya

#### Photographie

Couverture par: Getty Images

Conseil d'administration, Directeur Général, & Interviews,  
pgs 2-13: Emmanuel  
Projets 2009 & profils de risque par pays,  
pgs 14-34: Africamediaonline  
Etats Financiers, pg 38: Africamediaonline

#### Imprimé par:

Autre imprimeries  
Nairobi, Kenya

Une copie de notre rapport annuel et autres informations sur l'ACA sont disponibles au site internet www.ati-aca.org

#### Service de Presse

Les questions de la presse peuvent être adressées à notre bureau des relations publiques:  
Sherry Kennedy  
Tel.: +254 (0) 20 272 6999 / 271 9727  
Fax: +254 (0) 20 271 9701  
Email: membership@ati-aca.org

## CONTACT

### Siège de l'ACA

Kenya Re Towers, 5th Floor, Off Ragati Road, Upperhill

Adresse postale : P.O. Box 10620, G.P.O. 00100, Nairobi, Kenya

Téléphone : +254 (0) 20 272 6999 / 271 9727

Fax : +254 (0) 20 271 9701

Portable : +254 (0) 722 205 007, (0) 733 625 511

E-mail : [info@ati-aca.org](mailto:info@ati-aca.org)

[www.ati-aca.org](http://www.ati-aca.org)

### Ouganda

African Trade Insurance Agency

Private Sector Foundation Uganda  
(PSFU)

Plot 43, Nakasero Hill Road

P. O. Box 7683

Kampala, Ouganda

Téléphone : +256 312 261 850

Portable : +256 776 996 999

Fax : +256 414 259 109

E-mail : [uganda@ati-aca.org](mailto:uganda@ati-aca.org)

### Tanzanie

African Trade Insurance Agency

Tanzania Private Sector Foundation  
Private Sector House, 1st Floor

Plot: 1288, Mwaya Road

Masaki, Msasani Peninsula

P.O Box 11313

Dar es Salaam, Tanzanie

Téléphone : +255 22 260 1913 / 1938

Fax : +255 22 260 2368

E-mail : [tanzania@ati-aca.org](mailto:tanzania@ati-aca.org)

### Zambie & Malawi

African Trade Insurance Agency

Kwacha House Annex  
Cairo Road

P. O. Box 31303

Lusaka, Zambie

Téléphone : +260 211 227 745

Portable : +260 976 446 490

Fax : +260 211 227 746

E-mail : [zambia@ati-aca.org](mailto:zambia@ati-aca.org)